



UNPROTECTED/NON PROTÉGÉ

SUPPLEMENTAL/COMPLÉMENTAIRE

CMD : 22-H7.B

Date signed/Signé le : 20 MAY/MAI 2022

Reference CMD(s)/CMD(s) de référence : 22-H7

A Licence Amendment

Une modification de permis

Required Approvals for

Des approbations requises pour

Construction of the Near Surface
Disposal Facility (NSDF) at the Chalk
River Laboratories (CRL) site

La construction de l'installation de gestion
des déchets près de la surface (IGDPS)
aux Laboratoires de Chalk River (LCR)

**Canadian Nuclear
Laboratories
Chalk River Laboratories**

**Laboratoires Nucléaires
Canadiens
Laboratoires de Chalk River**

Commission Public Hearing

Audience publique de la Commission

Commission Public Hearing – Part 2

Audience publique de la Commission –
Partie 2

Scheduled for:

Prévue le :

May 30, 2022

30 mai 2022

Submitted by:

Soumis par :

CNSC Staff

Le personnel de la CCSN

Summary

The purpose of this supplemental Commission Member Document (CMD) is to provide additional information to what is presented in [CMD 22-H7](#), including:

- CNSC staff responses to key themes of comments received from public interventions
- Information [requested](#) by the Commission during the Part 1:
- A mapping of public and Indigenous concerns with international standards
- Additional information regarding adequacy of consultation with Indigenous Nations and communities that have raised concerns

No actions are required of the Commission. This CMD is for information only.

Résumé

Le présent document à l'intention des commissaires (CMD) supplémentaire fournit d'autres renseignements pour étayer le [CMD 22-H7](#), notamment ce qui suit :

- Les réponses du personnel de la CCSN aux thèmes clés des commentaires reçus lors des interventions publiques
- Les renseignements [demandés](#) par la Commission durant la Partie 1 de l'audience
- Une mise en correspondance des préoccupations du public et des Autochtones par rapport aux normes internationales
- Des renseignements supplémentaires pour donner suite aux préoccupations sur la nature adéquate des consultations auprès des Nations et communautés autochtones

Aucune mesure n'est requise de la Commission. Ce CMD est fourni à titre d'information seulement.

Signed/signé le

20 May/Mai 2022

Kavita Murthy

Director General

Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation

Directrice générale

Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

Signed/signé le

20 May/Mai 2022

Haidy Tadros

Director General

Directorate of Environmental and Radiation Protection and Assessment

Directrice générale

Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

TABLE DES MATIÈRES

	SOMMAIRE	1
1	INTRODUCTION	2
2	DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DÉCOULANT DE LA PARTIE 1 DE L'AUDIENCE	2
3	THÈMES CLÉS RELEVÉS DANS LES INTERVENTIONS DU PUBLIC	3
	3.1 Évaluation environnementale et protection de l'environnement	3
	3.1.1 Prise en compte des solutions de rechange	3
	3.1.2 Impacts potentiels sur le lac Perch	5
	3.1.3 Impacts potentiels sur la rivière des Outaouais	5
	3.1.4 Conclusion	6
	3.2 Consultation et mobilisation des Autochtones	6
	3.2.1 Consultation et mobilisation de la Première Nation de Kebaowek	8
	3.2.2 Consultation et mobilisation de la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi	10
	3.2.3 Consultation et mobilisation de la communauté des Mitchikanibikok Inik (Algonquins du Lac Barrière)	12
	3.2.4 Consultation et mobilisation de la Première Nation de Wolf Lake	13
	3.2.5 Conclusion	13
	3.3 Sûreté à long terme	14
	3.3.1 Conception de l'IGDPS	15
	3.3.2 Caractérisation et critères d'acceptation des déchets	16
	3.3.3 Impacts potentiels à long terme	18
	3.3.4 Conclusion	18
	3.4 La modification de permis demandée	19
	3.4.1 Conclusion	20
4	CONCLUSIONS GÉNÉRALES	20
5	ERRATUM	21
	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES	22
	ANNEXE A. MISE EN CORRESPONDANCE DES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR LE PUBLIC ET LES AUTOCHTONES, ET ACCORD DU PROJET D'IGDPS AVEC L'ORIENTATION INTERNATIONALE	23
	ANNEXE B. REGISTRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION ET DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC CERTAINES PREMIÈRES NATIONS	29

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

SOMMAIRE

Le présent document à l'intention des commissaires (CMD), CMD 22-H7.B, vise à compléter le [CMD 22-H7](#), soit le mémoire présenté par le personnel de la CCSN pour l'examen de la demande des LNC en vue de modifier leur permis visant le site des Laboratoires de Chalk River afin d'y autoriser la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS)

Le personnel de la CCSN reconnaît que certains intervenants ont des préoccupations non résolues ou des opinions différentes des conclusions des évaluations techniques du personnel. Le présent CMD fournit les réponses du personnel de la CCSN aux thèmes clés des commentaires formulés dans les interventions du public. Les thèmes communs comprennent des préoccupations à l'égard de la proximité du projet d'IGDPS à la rivière des Outaouais et de la protection de la rivière, l'inventaire et les types de déchets proposés pour y être stockés, le bien-fondé de la conception de l'IGDPS et les éléments qu'elle doit prendre en compte, la sûreté à long terme et l'obligation de consulter de la CCSN.

Le processus d'examen réglementaire de la CCSN est conçu pour prendre en compte et évaluer tous les thèmes clés des préoccupations soulevées par les intervenants. Les sujets abordés dans les interventions ne sont pas nouveaux pour le personnel de la CCSN et ont été examinés durant le processus d'examen réglementaire. Pour aider à répondre aux préoccupations soulevées dans les interventions, le personnel de la CCSN a utilisé des outils de mobilisation du public différents et nouveaux pour expliquer le processus d'examen réglementaire et les évaluations techniques du personnel à l'égard de la proposition d'IGDPS et pour fournir de l'information de manière transparente sur ces sujets. De plus, il a répondu aux questions soulevées pendant les activités de mobilisation et aux demandes de renseignements par courriel.

En outre, comme l'a demandé la Commission lors de la partie 1 de l'audience publique, le présent CMD fournit des renseignements supplémentaires sur la manière dont l'évaluation de la CCSN est en accord avec les normes internationales concernant les préoccupations soulevées par des membres du public et des Nations et communautés autochtones (l'annexe A du présent CMD).

Les renseignements fournis dans le présent CMD ne modifient pas les constatations, les conclusions ou les recommandations du personnel de la CCSN à l'intention de la Commission qui sont présentées dans le [CMD 22-H7](#).

1 INTRODUCTION

Tel qu'il est énoncé dans [le CMD du personnel de la CCSN pour la partie 1](#), le projet proposé d'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) est une installation conçue pour le stockage définitif et sûr des déchets radioactifs de faible activité, sans intention de récupération. La majorité des déchets destinés au stockage définitif dans l'IGDPS sont soit déjà entreposés de façon sûre au site des Laboratoires de Chalk River (LCR) ou seront générés dans le cadre d'activités ultérieures d'exploitation, de déclassement et d'assainissement de l'environnement, principalement au site des LCR.

La partie 1 de l'audience a eu lieu le 22 février 2022. La Commission y [a entendu](#) un aperçu du projet ainsi que les conclusions et les recommandations globales du personnel de la CCSN ([Partie 1 du CMD 22-H7](#)). Des discussions sur les évaluations du caractère approprié du site, du bien-fondé de la conception et des activités de construction ont eu lieu durant l'audience.

La partie 2 de l'audience commencera le 30 mai 2022. La Commission y entendra les préoccupations du public et des Nations et communautés autochtones à l'égard du projet.

Le personnel de la CCSN a examiné toutes les interventions reçues et a fourni dans le présent CMD, pour qu'ils soient pris en compte par la Commission, des renseignements supplémentaires à l'égard des thèmes clés soulevés. Les thèmes ont été alignés sur l'ordre du jour de l'audience établi par le Greffier de la CCSN dans [l'avis révisé d'audience publique](#) [1].

2 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DÉCOULANT DE LA PARTIE 1 DE L'AUDIENCE

Durant la partie 1 de l'audience publique, le 22 février 2022, la Commission a demandé au personnel de la CCSN de présenter une mise en correspondance des préoccupations soulevées par les membres du public et des Nations et communautés autochtones au sujet d'incohérences présumées entre les critères d'évaluation utilisés par le personnel de la CCSN dans son examen de la demande des LNC par rapport aux normes internationales (AIEA). Cette mise en correspondance est fournie à l'annexe A du présent CMD et donne les preuves qui démontrent que le projet proposé d'IGDPS respecte l'orientation établie dans les normes internationales applicables.

De plus, les commissaires ont souligné qu'un ajournement de la partie 1 de l'audience a été demandé en raison de préoccupations relatives à la nature adéquate de la consultation et ont indiqué que la partie 2 de l'audience sera axée sur cet enjeu. En réponse, le personnel de la CCSN a fourni des renseignements supplémentaires sur la nature adéquate de la consultation des Nations et communautés autochtones qui avaient soulevé ces préoccupations.

3 THÈMES CLÉS RELEVÉS DANS LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

165 interventions ont été reçues par la CCSN pour la partie 2 de l'audience de la Commission à l'égard de la modification de permis visant la construction de l'IGDPS au site des LCR. Ces interventions proviennent de Nations et communautés autochtones, d'organisations de la société civile, du public et de l'industrie nucléaire.

Le personnel de la CCSN a soigneusement examiné chaque intervention et cerné les sujets clés s'inscrivant dans la portée de cette demande d'autorisation pour la construction de l'IGDPS. Il donne sa réponse sur ces sujets clés dans le présent CMD complémentaire. Les sujets sont ventilés en fonction des thèmes suivants, qui sont établis par le Greffier de la CCSN dans l'avis révisé d'audience publique :

- l'évaluation environnementale et la protection de l'environnement
- la consultation et la mobilisation des Autochtones
- le dossier de sûreté à long terme
- la modification de permis demandée

3.1 Évaluation environnementale et protection de l'environnement

Une évaluation environnementale (EE) a été réalisée pour le projet d'IGDPS, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012). En se basant sur l'examen réglementaire et sur les évaluations techniques de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) des LNC et de ses documents justificatifs, le personnel de la CCSN a déterminé qu'il est improbable que le projet proposé d'IGDPS cause des effets néfastes considérables sur l'environnement, compte tenu de la mise en œuvre de tous les engagements réglementaires identifiés en matière d'EE et de toutes les mesures du programme de suivi. Il recommande à la Commission de parvenir à la même conclusion.

D'après l'examen des interventions, les trois sujets clés suivants ont été relevés à l'égard de l'évaluation environnementale et du domaine de sûreté et de réglementation Protection de l'environnement. Le personnel de la CCSN a fourni des renseignements pour qu'ils soient pris en compte par la Commission.

3.1.1 Prise en compte des solutions de rechange

Plusieurs interventions formulaient des commentaires sur l'emplacement proposé de l'IGDPS sur le site des Laboratoires de Chalk River. En tant qu'organisme de réglementation nucléaire du Canada, la CCSN n'impose pas l'emplacement des projets nucléaires ni ne suggère d'emplacements de rechange. Elle évalue les projets tels qu'ils sont proposés pour assurer qu'ils ne posent pas de risque pour les personnes et l'environnement.

Toutefois, en ce qui a trait au caractère approprié du site, tel qu'il est souligné à la section 3.1 du [CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN pour la partie 1, ce dernier a évalué le site et l'emplacement proposés de l'IGDPS en fonction des normes applicables, plus particulièrement l'annexe I de la [norme de sûreté SSG-29, *Near Surface Disposal Facilities for Radioactive Waste*](#) de l'AIEA. Le personnel de la CCSN a déterminé que les LNC ont adopté une évaluation raisonnable de plusieurs sites fondée sur des critères obligatoires, des critères d'exclusion, des déterminations à l'égard de la capacité à respecter toutes les exigences de sûreté et à l'égard de l'acceptabilité aux fins de construction de l'installation de stockage définitif. Les LNC ont retenu deux sites appropriés et choisi l'emplacement proposé de l'IGDPS. Le personnel de la CCSN a évalué les caractéristiques du site choisi ainsi que les données probantes fournies pour démontrer que le site est approprié et qu'il protégera la rivière des Outaouais. Les caractéristiques du site ont été jugées favorables à l'IGDPS pour les motifs suivants :

1. Le site de l'IGDPS se trouve bien au-dessus du niveau d'inondation maximal calculé pour la rivière des Outaouais. Par conséquent, les inondations n'affecteraient pas l'intégrité de l'IGDPS. Les évaluations relatives aux inondations réalisées par les LNC montrent que la base du monticule artificiel de confinement se trouve 41 m au-dessus du niveau d'inondation maximal prédit en cas de défaillance des barrages en amont.
2. Le monticule artificiel de confinement qui contient les déchets se trouve sur une crête dont la pente est dirigée dans la direction opposée à la rivière des Outaouais. L'évaluation de sûreté des LNC montre que les exfiltrations d'eau contaminée (hypothétiques) qui proviendraient du monticule artificiel de confinement s'écouleraient dans la direction opposée à la rivière des Outaouais, vers le marais Perch, et prendraient de sept à dix ans pour atteindre le ruisseau Perch. Le long de cette voie d'écoulement vers le ruisseau Perch, les contaminants seraient atténués par sorption, diffusion et dispersion. Par conséquent, les morts-terrains et le substrat rocheux près de la surface agirait comme barrière additionnelle au transport des contaminants et renforcerait les barrières artificielles.
3. Le site de l'IGDPS se trouve dans une zone sismique modérée appelée zone sismique de l'Ouest du Québec. L'analyse sismique fournie par les LNC et évaluée par le personnel de la CCSN montre que l'isolement et le confinement des déchets ne seraient pas compromis par un séisme à récurrence de 10 000 ans.

Le personnel de la CCSN a également examiné l'évaluation des solutions de rechange des LNC en fonction des exigences de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\) \(LCEE 2012\)](#), tel qu'il est indiqué à la section 4.2 du [rapport d'évaluation environnementale \(EE\)](#). L'évaluation des solutions de rechange des LNC a pris en compte les diverses possibilités techniques et économiques en vue de réaliser le projet désigné, y compris une évaluation des différents sites potentiels pour l'IGDPS. Le personnel de la CCSN a évalué la description du projet d'IGDPS et l'emplacement proposé selon ses mérites. Il a déterminé que l'évaluation des solutions de rechange des LNC respectait les exigences et l'orientation des [Lignes directrices génériques pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales – Conformément à la](#)

[Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#) et du document [REGDOC-2.9.1, Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement.](#)

Le personnel de la CCSN a évalué le projet tel qu'il a été présenté dans les soumissions des LNC et est satisfait que le processus de sélection du site de l'IGDPS a utilisé des critères et méthodes structurés et est en accord avec les normes applicables pour évaluer les effets environnementaux du projet proposé en vertu de la LCEE 2012.

3.1.2 Impacts potentiels sur le lac Perch

Les impacts potentiels de l'IGDPS sur le lac Perch constituent un sujet clé soulevé dans plusieurs interventions.

Tel qu'il est résumé aux sections 6.2.2 et 7.1.1 du [rapport d'EE](#) de l'IGDPS, le personnel de la CCSN a examiné l'évaluation par les LNC des changements potentiels aux rejets dans les eaux de surface et à l'habitat du poisson découlant de l'installation d'une canalisation dans le lac Perch et il a confirmé que les LNC ont réalisé une analyse exhaustive de ces effets. Le personnel de la CCSN a également examiné les mesures d'atténuation identifiées par les LNC en vue de réduire les impacts sur le lac Perch durant la construction de la canalisation et a déterminé qu'elles sont adéquates. Ces mesures comprennent des rideaux anti-turbidité pour restreindre l'étendue des sédiments en suspension, l'évitement des périodes sensibles pour les espèces de poissons (p. ex., frai, développement des œufs et des larves) et la surveillance des eaux de surface.

Si la Commission devait approuver la construction de l'IGDPS, les LNC seront tenus d'inclure dans le programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale une surveillance additionnelle des contaminants dans les eaux de surface et les particules en suspension pour le lac Perch afin d'évaluer les impacts potentiels durant et après l'installation de la canalisation du diffuseur du lac Perch. De plus, le personnel de la CCSN effectuera une surveillance régulière du programme de surveillance et de suivi des LNC.

Les LNC ont mené une étude géotechnique relative à la canalisation de rejet dans le lac Perch à l'appui du projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN évaluera les résultats de cette étude lorsqu'il la recevra. En outre, si la Commission devait approuver la construction de l'IGDPS, les LNC recevront une demande, par le moyen d'une mesure réglementaire d'autorisation, de fournir la conception détaillée de la canalisation et du diffuseur submergés aux fins d'évaluation par le personnel de la CCSN.

3.1.3 Impacts potentiels sur la rivière des Outaouais

L'un des sujets récurrents des interventions concerne la proximité de l'IGDPS à la rivière des Outaouais et la possibilité de contaminer cette source d'eau potable pour de nombreux résidents en aval.

Le ruisseau Perch sert de déversoir du lac Perch dans la rivière des Outaouais. Par conséquent, l'environnement récepteur final des rejets de l'IGDPS est la rivière des Outaouais. Comme il est indiqué à la section 6.2 du [rapport d'EE](#) de l'IGDPS, tout changement incrémentiel de concentration dans le ruisseau Perch et dans le bassin du lac Perch découlant des activités de l'IGDPS ne devrait pas dépasser les conditions de référence actuelles de la rivière des Outaouais et de l'environnement en aval. Selon la même section du rapport d'EE, les mesures d'atténuation et les caractéristiques de la conception environnementale atténueraient les effets sur l'environnement aquatique. Les LNC ont proposé pour le projet d'IGDPS un programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale (PSSEE) qui couvre les phases de construction, d'exploitation et de fermeture du projet d'IGDPS. Le PSSEE comprend un plan de surveillance de l'environnement et la surveillance des eaux souterraines et des effluents, y compris le milieu aquatique, qui sera intégré dans le programme de protection de l'environnement existant du site des LCR. Le personnel de la CCSN a évalué le programme de protection de l'environnement des LNC et a conclu qu'il respecte les exigences réglementaires.

Les effets résiduels du projet d'IGDPS sur la biodiversité aquatique ne sont pas prévus être importants. De plus, il est peu probable que les sources d'eau potable soient affectées par les effluents traités provenant de l'usine de traitement des eaux usées de l'IGDPS. La section 3.3, *Sûreté à long terme*, du présent CMD fournit des renseignements supplémentaires sur l'évaluation du personnel de la CCSN démontrant que la rivière des Outaouais est protégée.

3.1.4 Conclusion

Le projet d'IGDPS a été évalué conformément aux [Lignes directrices génériques pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales – Conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#), au document [REGDOC-2.9.1, Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement](#), au document [REGDOC-3.2.1, L'information et la divulgation publiques](#) et au document [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#) de la CCSN.

Le personnel de la CCSN confirme que ses conclusions demeurent les mêmes que celles formulées dans le CMD 22-H7, soit que le projet d'IGDPS protège les personnes et l'environnement et qu'il est peu probable qu'il entraîne des effets néfastes considérables sur l'environnement, compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées et des mesures proposées du programme de surveillance et de suivi.

3.2 Consultation et mobilisation des Autochtones

La CCSN s'est engagée à consulter de manière significative les Nations et communautés autochtones qui ont un intérêt à l'égard des installations et des activités réglementées par la CCSN. La CCSN s'assure que ses décisions d'autorisation prises en vertu de la [LSRN](#) et ses décisions en matière d'EE prises en vertu de la [LCEE 2012](#) préservent l'honneur de la Couronne et tiennent compte des droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, des peuples autochtones en vertu de l'article 35 de la [Loi constitutionnelle de 1982](#).

Comme il est décrit dans la section 5.2 du [CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN et dans le [Rapport d'évaluation environnementale](#) qui y est annexé, le personnel de la CCSN a mené une consultation approfondie auprès de toutes les Nations et communautés autochtones identifiées et intéressées, notamment en échangeant de la correspondance et en organisant des rencontres avec celles-ci, afin de discuter du processus d'examen réglementaire, de solliciter leurs avis et réactions et de répondre à toute préoccupation soulevée concernant les répercussions possibles du projet d'IGDPS sur leurs droits ancestraux ou issus de traités. Malgré tous les efforts déployés par le personnel de la CCSN pour mobiliser et consulter de bonne foi et de manière significative les Nations et communautés autochtones, certaines d'entre elles n'ont pas participé activement ni communiqué avec la CCSN durant le processus de réglementation. Dans le cas de ces Nations et communautés, le personnel de la CCSN a continué de s'assurer que les renseignements concernant le processus d'EE et d'autorisation du projet d'IGDPS soient mis à leur disposition, et il a continué d'offrir de les consulter, en accord avec l'honneur de la Couronne. En ce qui concerne les nombreuses Nations et communautés autochtones qui ont pris part aux activités de consultation du personnel de la CCSN, ce dernier a pu établir des processus et des relations significatifs.

De plus, le personnel de la CCSN s'est assuré que les activités de mobilisation menées par les LNC auprès des Nations et des communautés autochtones identifiées et intéressées respectaient les exigences du document [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#), y compris les Nations et communautés autochtones qui n'ont pas répondu aux efforts de consultation de la CCSN.

Des interventions ont été reçues des Nations et des communautés autochtones suivantes :

- Algonquins de l'Ontario
- Première Nation algonquine de Pikwakanagan
- Première Nation de Curve Lake
- Première Nation de Kebaowek
- Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi
- Nation métisse de l'Ontario
- Première Nation de Wolf Lake
- Mitchikanibikok Inik (Algonquins du Lac Barrière)

Le personnel de la CCSN a examiné les interventions reçues et constate que celles qui ont été présentées par les Algonquins de l'Ontario, la Première Nation algonquine de Pikwakanagan, la Première Nation de Curve Lake et la Nation métisse de l'Ontario soulèvent des préoccupations qui ont été abordées, examinées et traitées par le personnel de la CCSN tout au long du processus d'EE et d'autorisation, comme documenté dans le [CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN.

Dans le cadre de la partie 1 de l'audience de la Commission sur le projet d'IGDPS, la Commission a indiqué que la partie 2 de l'audience de la Commission porterait sur les activités de consultation réalisées par le personnel de la CCSN auprès des Nations et communautés autochtones, en particulier la Première Nation de

Kebaowek (PNK), qui a fait part de ses préoccupations dans une [lettre](#) (en anglais seulement) adressée au Greffe de la Commission au sujet du processus de consultation relatif au projet d'IGDPS.

Le Greffe de la Commission a également reçu des interventions de la part de la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi (PNAKZ) et de la Première Nation de Wolf Lake (PNWL). Essentiellement, la PNAKZ s'est dite préoccupée de ce qu'elle n'a pas été consultée au sujet du projet d'IGDPS, et elle a soulevé certaines préoccupations concernant les incidences environnementales examinées dans le [CMD 22-H7](#) du personnel de la Commission, présenté lors de la partie 1 de l'audience de la Commission pour l'IGDPS. Dans son intervention, la PNWL a déclaré qu'elle n'avait pas été consultée non plus sur le projet d'IGDPS. Les sous-sections suivantes de ce CMD complémentaire fournissent d'autres renseignements sur le processus de mobilisation et de consultation du personnel de la CCSN auprès de la PNK, de la PNAKZ, de la communauté MI et de la PNWL.

3.2.1 Consultation et mobilisation de la Première Nation de Kebaowek

Le 11 avril 2022, la Première Nation de Kebaowek (PNK) a présenté une [lettre](#) (en anglais seulement) au Greffe de la Commission pour demander d'intervenir dans la partie 2 de l'audience de la Commission sur le projet d'IGDPS, indiquant qu'elle n'avait pas été consultée au sujet du projet d'IGDPS et qu'elle avait besoin d'une prolongation pour présenter son intervention. Une prolongation a été accordée, et le 28 avril 2022, la PNK a présenté une intervention écrite.

Depuis 2016, le personnel de la CCSN a communiqué régulièrement pour fournir des renseignements, comprendre les préoccupations et élaborer un processus de consultation ou de mobilisation de la Première Nation de Kebaowek (PNK) pour le projet d'IGDPS, et ce à plus de 60 reprises. Ces communications ont pris différentes formes : courriels, appels téléphoniques et réunions en personne.

Le personnel de la CCSN a offert à la PNK toutes les mêmes occasions de consultation et de mobilisation qu'aux autres Nations et communautés autochtones identifiées et potentiellement intéressées, y compris la possibilité d'élaborer un cadre de consultation mutuellement acceptable, la réalisation en collaboration d'une évaluation des répercussions sur les droits, la rédaction concertée de sections du rapport d'EE du personnel de la CCSN, la collecte et la prise en compte des connaissances autochtones, l'aide financière offerte dans le cadre du Programme de financement des participants (PFP) de la CCSN, les occasions d'examiner les questions et les préoccupations particulières de la PNK, ainsi que la tenue d'ateliers communautaires et de réunions.

Comme l'indique le [CMD 22-H7](#), le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA) est un conseil tribal qui peut coordonner et représenter les droits de communautés algonquines, y compris la PNK et la PNAKZ. En 2017, le personnel de la CCSN, la PNK et le CTNAA se sont rencontrés et ont communiqué un certain nombre de fois et, à ce moment, les dirigeants de la PNK avaient indiqué ne pas avoir de préoccupations particulières au sujet du projet d'IGDPS, mais qu'ils aimeraient recevoir des mises à jour de la CCSN et travailler avec le CTNAA dans le cadre de son rôle de coordination des activités de consultation et de mobilisation des communautés algonquines qu'il représente. Bien que le CTNAA ait souvent

pris l'initiative de communiquer avec la CCSN et de la consulter au sujet du projet d'IGDPS, depuis 2016, le personnel de la CCSN s'est toujours assuré que les dirigeants de la PNK reçoivent toute la correspondance et fassent l'objet d'un suivi direct, y compris au moyen de réunions en personne, d'entretiens téléphoniques, de réunions virtuelles et de courriels à l'intention des dirigeants et des représentants de la PNK.

Pour ce qui est de l'aide financière aux participants, le CTNAA s'est vu octroyé initialement des fonds en 2017 et en 2019 dans le cadre du PFP de la CCSN. Comme précisé dans leur demande de financement du PFP, cette aide financière soutiendrait la coordination des activités de mobilisation et de consultation de ses Premières Nations membres, y compris la PNK, dans le processus de réglementation du projet d'IGDPS. En août 2017, le CTNAA a effectivement fourni ses commentaires à la CCSN sur l'ébauche de l'énoncé des incidences environnementales. À l'automne 2021, la PNK a indiqué au personnel de la CCSN qu'elle préférerait être consultée et mobilisée directement par le personnel de la CCSN plutôt qu'en collaboration et en coordination avec le CTNAA, et qu'elle préférerait recevoir le soutien financier offert. Le personnel de la CCSN a immédiatement répondu à cette demande et collaboré avec la PNK pour lui offrir et lui octroyer un montant maximal de 30 000 \$ dans le cadre du PFP afin de soutenir sa participation au reste des étapes du processus de réglementation du projet d'IGDPS, y compris l'examen des CMD et du [Rapport d'EE](#) du personnel de la CCSN.

Depuis le début de 2020, le personnel de la CCSN propose à la PNK d'élaborer une entente de consultation pour le projet d'IGDPS. Cependant, il y a près de deux ans, la PNK a indiqué au personnel de la CCSN qu'elle préférerait travailler directement avec le ministre des Ressources naturelles du Canada en vue d'élaborer un protocole de consultation pour les projets nucléaires prévus sur son territoire traditionnel. Le ministre des Ressources naturelles a répondu à la PNK dans une [lettre](#) (en anglais seulement) datée du 16 juillet 2020, ainsi qu'à d'autres occasions, pour l'informer qu'elle devait travailler directement avec la CCSN à l'élaboration d'un processus de consultation mutuellement acceptable concernant ses processus réglementaires. Depuis la fin de 2021, la PNK a commencé à rencontrer régulièrement le personnel de la CCSN pour travailler ensemble à l'élaboration d'une entente avec la CCSN portant sur la mobilisation et la consultation à long terme afin d'assurer une participation active aux processus de réglementation et de consultation de la CCSN à l'égard des projets qui suscitent un intérêt ou des préoccupations, ainsi que de prendre part aux séances de la Commission.

Un tableau sommaire des activités de consultation et de mobilisation réalisées par le personnel de la CCSN auprès de la PNK en lien avec le projet d'IGDPS est présenté en annexe (tableau 1 de l'annexe B du présent CMD). Il contient plus de détails sur les efforts de mobilisation menant aux audiences de la Commission en 2022 pour les demandes et les processus d'évaluation environnementale et de modification de permis.

Le personnel de la CCSN a déployé des efforts considérables tout au long du processus d'EE et d'examen réglementaire du projet d'IGDPS pour mobiliser et consulter la PNK. Au fil des ans, le personnel de la CCSN a également rencontré

régulièrement le personnel et la direction des LNC pour s'assurer qu'ils s'efforçaient également de mobiliser la PNK. Le personnel de la CCSN estime avoir fait preuve d'équité et de souplesse dans sa démarche pour travailler avec la PNK et lui avoir offert de nombreuses occasions de participer au processus de réglementation et de consultation pour le projet d'IGDPS afin de tenir compte de ses préoccupations et de les résoudre. À ce jour, le personnel de la CCSN n'a été informé d'aucune préoccupation particulière concernant la façon dont le projet proposé d'IGDPS pourrait avoir de nouvelles répercussions négatives sur l'exercice des droits et les intérêts de la PNK. Le personnel de la CCSN est fermement résolu à avoir une relation de collaboration avec la PNK et à travailler avec elle afin de poursuivre l'élaboration d'une entente de mobilisation et de consultation à long terme.

3.2.2 Consultation et mobilisation de la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi

Dans son intervention auprès de la Commission, la PNAKZ a fait part de ses préoccupations en ce qu'elle n'a pas été consultée adéquatement sur le projet d'IGDPS, et elle a aussi soulevé des préoccupations au sujet des incidences environnementales possibles examinées en détail dans le [CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN soumis pour la partie 1 de l'audience de la Commission sur le projet d'IGDPS. Depuis 2016 jusqu'à maintenant, le personnel de la CCSN a communiqué pour fournir des renseignements, comprendre les préoccupations et élaborer un processus de consultation ou de mobilisation de la PNAKZ pour le projet d'IGDPS, et ce, par divers moyens : courriels, appels téléphoniques et réunions en personne. Le personnel de la CCSN et la PNAKZ ont échangé de la correspondance et se sont rencontrés souvent entre 2016 et 2019. En 2021, ils ont commencé à se rencontrer de façon régulière, chaque mois, pour discuter des activités d'autorisation et d'EE de la CCSN. Le personnel de la CCSN a offert à la PNAKZ toutes les mêmes possibilités de consultation et de mobilisation qu'aux autres Nations et communautés autochtones identifiées et potentiellement intéressées, y compris la possibilité d'élaborer un cadre de consultation mutuellement acceptable, la réalisation en collaboration d'une évaluation des répercussions sur les droits, la rédaction concertée de sections du [Rapport d'EE](#) du personnel de la CCSN, la collecte et la prise en compte des connaissances autochtones, l'aide financière offerte dans le cadre du PFP de la CCSN, les occasions d'examiner les questions et les préoccupations particulières de la PNAKZ, ainsi que la tenue d'ateliers communautaires et de réunions.

En 2017, comme pour la PNK, le personnel de la CCSN a eu un certain nombre de rencontres et de communications avec la PNAKZ et le CTNAA dans lesquelles on lui a indiqué que le CTNAA allait diriger la coordination de la mobilisation et de la consultation au nom de ses Premières Nations membres, y compris la PNAKZ, dans le cadre des activités d'EE et d'autorisation pour le projet d'IGDPS. Bien que le CTNAA ait souvent pris l'initiative de communiquer avec la CCSN et de la consulter au sujet du projet d'IGDPS, depuis 2016 le personnel de la CCSN s'est toujours assuré que la PNAKZ reçoive toute la correspondance et fasse l'objet d'un suivi direct, au moyen notamment de certaines réunions en personne en 2016, en 2017 et en 2019, d'entretiens téléphoniques, de multiples réunions virtuelles et de courriels à l'intention des dirigeants et des représentants de la PNAKZ.

Tel que déjà mentionné à la section sur la PNK, le CTNAA a initialement reçu des fonds en 2017 et en 2019 dans le cadre du PFP de la CCSN pour soutenir la coordination de la mobilisation de ses Premières Nations membres, y compris la PNAKZ, dans le processus de réglementation du projet d'IGDPS. Cependant, à l'automne 2021, la PNAKZ a indiqué au personnel de la CCSN qu'elle préférerait être consultée et mobilisée directement par le personnel de la CCSN plutôt qu'en collaboration et en coordination avec le CTNAA, y compris pour le soutien financier offert. En janvier 2022, la PNAKZ a indiqué qu'elle souhaitait participer au processus d'audience pour le projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a immédiatement répondu à cette demande et collaboré avec la PNAKZ pour lui offrir et lui octroyer un montant maximal de 30 000 \$ dans le cadre du PFP pour soutenir sa participation au reste des étapes du processus de réglementation du projet d'IGDPS, notamment l'examen des CMD et du [Rapport d'EE](#) du personnel de la CCSN, et sa participation à l'audience de la Commission.

Depuis 2020, le personnel de la CCSN offre d'élaborer une entente de consultation avec la PNAKZ pour l'IGDPS et d'autres projets réglementés par la CCSN sur le territoire traditionnel de la PNAKZ, mais le personnel de la CCSN n'a pas reçu de réponse ni de manifestation d'intérêt de la part de la PNAKZ avant la fin de 2021 pour élaborer une telle entente. La CCSN a offert de travailler avec la PNAKZ afin de mettre au point une méthode de consultation mutuellement acceptable pour les autres projets et activités en cours sur son territoire traditionnel, et a également organisé des réunions mensuelles avec la PNAKZ pour s'assurer du maintien du dialogue, de la collaboration et de l'établissement de relations. De plus, le personnel de la CCSN a offert de négocier un cadre de référence pour une relation à long terme pour aider à réaliser des gains d'efficacité et soutenir la participation de la PNAKZ aux activités d'autorisation et d'EE de la CCSN. Un tableau sommaire des activités de consultation et de mobilisation de la PNAKZ réalisées par le personnel de la CCSN pour le projet d'IGDPS est présenté en annexe (tableau 2 de l'annexe B du présent CMD). Il contient de plus amples renseignements sur les activités de mobilisation menant aux audiences de la Commission en 2022 pour les demandes et les processus d'évaluation environnementale et de modification de permis.

Le personnel de la CCSN a déployé des efforts considérables tout au long du processus d'EE et d'examen réglementaire du projet d'IGDPS pour mobiliser et consulter la PNAKZ. Le personnel de la CCSN a fait preuve d'équité et de souplesse dans sa démarche pour travailler avec la PNAKZ, et lui a offert de nombreuses occasions de participer au processus de réglementation et de consultation pour le projet d'IGDPS, ainsi que de prendre en compte et résoudre ses préoccupations. Cependant, ce n'est que récemment que le personnel de la CCSN a été informé des préoccupations de la PNAKZ concernant le projet. Le personnel de la CCSN a discuté de ces préoccupations avec la PNAKZ et a offert de poursuivre ce dialogue, car les préoccupations soulevées à ce jour font déjà l'objet de mesures d'atténuation, lesquelles figurent dans l'EIE des LNC et dans le [Rapport d'EE](#) du personnel de la CCSN. Le personnel de la CCSN est fermement résolu à avoir une relation de collaboration avec la PNAKZ à l'avenir.

3.2.3 Consultation et mobilisation de la communauté des Mitchikanibikok Inik (Algonquins du Lac Barrière)

En mars 2022, le personnel de la CCSN a reçu une demande de financement de la communauté des Mitchikanibikok Inik (MI), également connus sous le nom des Algonquins du Lac Barrière, afin de soutenir sa participation aux séances de la Commission pour le projet d'IGDPS. Jusqu'en mars 2022, le personnel de la CCSN n'avait pas entendu directement la communauté des MI au sujet du projet d'IGDPS, et la communication de mars 2022 était le premier exemple d'une manifestation directe d'intérêt de la communauté des MI à l'égard du projet d'IGDPS et du processus de réglementation. Le 11 avril 2022, la communauté des MI a présenté une lettre au Greffe de la Commission afin d'intervenir dans la partie 2 de l'audience de la Commission pour le projet d'IGDPS, indiquant qu'elle n'avait pas été consultée adéquatement sur le projet en question, et qu'elle fournirait une intervention écrite au cours de la séance. Une prolongation lui a été accordée jusqu'au 4 mai 2022 afin qu'elle puisse présenter son intervention écrite.

La communauté des Mitchikanibikok Inik, également connus sous le nom des Algonquins du Lac Barrière, est une communauté algonquine dont la réserve est située à environ 250 km en amont du projet d'IGDPS et dont le territoire traditionnel revendiqué chevauche le site des LCR. Depuis 2016 jusqu'à maintenant, le personnel de la CCSN a communiqué avec le Secrétariat de la Nation algonquine (SNA) pour lui fournir des renseignements, comprendre ses préoccupations et élaborer un processus de consultation ou de mobilisation. Le personnel de la CCSN avait été informé que le SNA représente les droits et les intérêts autochtones de la communauté des MI, et coordonne les activités de consultation et de mobilisation pour le projet d'IGDPS, lesquelles prennent différentes formes : lettres, courriels et appels téléphoniques. Le personnel de la CCSN a offert au SNA ainsi qu'aux communautés qu'il représente, dont la communauté des MI, de nombreuses occasions et possibilités pour participer au processus de consultation et de réglementation pour le projet d'IGDPS. En outre, le personnel de la CCSN a aussi offert au SNA de multiples occasions de demander une aide financière aux participants tout au long du processus afin de soutenir leur participation. Toutefois, à ce jour, ni le SNA ni la communauté des MI n'avaient soulevé de préoccupations particulières à l'égard du projet d'IGDPS ou n'avaient exprimé un intérêt précis à participer au processus de consultation ou de réglementation de la CCSN jusqu'à ce que le personnel de la CCSN reçoive de la communauté des MI, en mars 2022, une demande d'aide financière pour participer à la partie 2 de l'audience de la Commission concernant le projet d'IGDPS.

Sur réception de la demande de financement de la communauté des MI, le personnel de la CCSN a fait preuve de souplesse et a collaboré avec elle pour lui offrir et lui octroyer l'aide financière demandée de 30 000 \$ dans le cadre du PFP de la CCSN afin de soutenir sa participation dans les étapes restantes du processus de réglementation de l'IGDPS, y compris l'examen des CMD et du rapport d'EE, et la participation à la séance de la Commission. Le personnel de la CCSN a également offert de rencontrer la communauté pour discuter de toute question ou préoccupation qu'elle pourrait avoir, mais jusqu'à présent, la communauté des MI n'a pas manifesté d'intérêt de rencontrer directement le personnel de la CCSN. Un tableau sommaire des activités de mobilisation du personnel de la CCSN auprès du

SNA et de la communauté des MI concernant le projet d'IGDPS est présenté en annexe du présent rapport (tableau 3 de l'annexe B).

À ce jour, le personnel de la CCSN n'a été informé d'aucune préoccupation particulière concernant la façon dont le projet proposé d'IGDPS pourrait avoir de nouvelles répercussions négatives sur l'exercice des droits et les intérêts de la communauté des MI, et il est résolu à travailler avec la communauté des MI ainsi qu'à communiquer directement avec elle à l'avenir, si elle en manifeste l'intérêt.

3.2.4 Consultation et mobilisation de la Première Nation de Wolf Lake

Dans une lettre présentée à la Commission le 11 avril 2022, la Première Nation de Wolf Lake (PNWL) indiquait qu'elle n'avait pas été consultée adéquatement sur le projet d'IGDPS et demandait une prolongation pour présenter une intervention écrite. Cette prolongation a été accordée jusqu'au 4 mai 2022. La PNWL est une communauté algonquine dont la majorité des membres habitent à environ 200 km au nord-ouest du site des LCR.

Depuis 2016 jusqu'à maintenant, le personnel de la CCSN a communiqué pour fournir des renseignements, comprendre les préoccupations et élaborer un processus de consultation ou de mobilisation avec le SNA qui représente également la PNWL pour le projet d'IGDPS. Ces activités prirent différents moyens de communication: lettres, courriels et appels téléphoniques. Le personnel de la CCSN a offert au SNA et aux communautés qu'il représente, y compris la PNWL, de nombreuses occasions et possibilités afin qu'ils participent au processus de consultation et de réglementation du projet d'IGDPS. En outre, le personnel de la CCSN a aussi offert au SNA de multiples occasions de demander une aide financière aux participants tout au long du processus afin de soutenir leur participation. Toutefois, à ce jour, le SNA et la PNWL n'avaient soulevé aucune préoccupation particulière à l'égard du projet d'IGDPS ni n'avaient manifesté d'intérêt particulier à participer au processus de consultation ou de réglementation de la CCSN jusqu'à ce que la PNWL présente une intervention à la Commission dans laquelle elle indiquait ne pas avoir été consultée sur le projet.

Le personnel de la CCSN continue de mobiliser et de consulter la PNWL pour comprendre ses préoccupations à l'égard des activités dirigées par la CCSN, comme les évaluations environnementales et la délivrance de permis. Un tableau sommaire des activités de mobilisation réalisées par le personnel de la CCSN auprès du SNA et de la PNWL au sujet du projet d'IGDPS est présenté en annexe du présent rapport (tableau 4 de l'annexe B).

À ce jour, le personnel de la CCSN n'a été informé d'aucune préoccupation particulière concernant la façon dont le projet proposé d'IGDPS pourrait avoir de nouvelles répercussions négatives sur l'exercice des droits et les intérêts de la PNWL, et il est résolu à travailler avec la PNWL ainsi qu'à la mobiliser directement à l'avenir, si elle en manifeste l'intérêt.

3.2.5 Conclusion

Le personnel de la CCSN est confiant que le processus de consultation offert à la PNK, à la PNAKZ, à la communauté des MI, à la PNWL, de même qu'à toutes les Nations et communautés autochtones identifiées et intéressées, était raisonnable,

équitable, transparent et en accord avec les pratiques exemplaires au sein du gouvernement du Canada, et qu'il démontre que le personnel de la CCSN a mené de bonne foi des consultations pour s'assurer de préserver l'honneur de la Couronne et de respecter les exigences relatives à l'obligation de consultation et d'accommodement.

Le personnel de la CCSN a offert de nombreuses occasions de participation tout au long du processus de réglementation, y compris la possibilité de présenter une demande de financement dans le cadre du PFP de la CCSN. La consultation exige des deux parties qu'elles participent activement et de bonne foi pour comprendre les préoccupations possibles touchant le projet et le processus, et y répondre. Toutefois, si une Nation ou une communauté autochtone devait ne pas participer activement aux processus de réglementation et de consultation de la CCSN, le processus d'audience de la Commission constitue également un aspect important du processus de consultation. Pour toutes les Nations et communautés autochtones, y compris celles qui n'ont pas participé à la mobilisation faite par le personnel de la CCSN pendant la période précédant les audiences de la Commission, le processus d'audience publique offre une autre occasion significative pour que la Commission entende leurs préoccupations et y réponde.

Compte tenu des activités de consultation menées à ce jour, de la faible probabilité de nouvelles répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités, des mesures d'atténuation proposées, des mesures du programme de suivi et des engagements des LNC, de l'EACL et du personnel de la CCSN, ce dernier conclut que les répercussions possibles sur les droits ancestraux ou issus de traités ont été adéquatement déterminées, évaluées et atténuées relativement au projet d'IGDPS.

Les activités de consultation et de mobilisation réalisées par le personnel de la CCSN représentent un engagement permanent qui sera maintenu tout au long du cycle de vie du projet, s'il devait être approuvé par la Commission, y compris l'engagement de demeurer disponible pour mobiliser la PNK, la PNAKZ, la communauté des MI et la PNWL, afin d'établir des relations à long terme et de collaborer pour traiter de toute préoccupation ou tout sujet d'intérêt, s'il devait y avoir un intérêt et un engagement à travailler ensemble à l'avenir.

3.3 Sûreté à long terme

L'objectif fondamental d'une installation de stockage définitif des déchets radioactifs est d'assurer la sûreté avec un minimum d'intervention humaine durant de longues périodes, qui peuvent aller de quelques centaines d'années (installation de gestion des déchets près de la surface) à des millions d'années (dépôt géologique en profondeur). Bien que la portée de la présente demande d'autorisation se limite à la construction de l'IGDPS, le personnel de la CCSN a évalué la sûreté opérationnelle et la sûreté à long terme (post-fermeture) de l'IGDPS, par rapport à l'orientation et aux pratiques internationales, afin d'établir le fondement pour procéder à la construction.

D'après l'examen des interventions, trois sujets clés ont été relevés à l'égard de la sûreté à long terme. Le personnel de la CCSN a fourni, pour que la Commission en prenne compte, des renseignements supplémentaires sur la conception de

l'IGDPS, la caractérisation et les critères d'acceptation des déchets ainsi que les impacts à long terme potentiels.

3.3.1 Conception de l'IGDPS

Les sujets clés soulevés par les intervenants avaient trait à la robustesse du monticule artificiel de confinement et à la durée de vie nominale du système de revêtement.

La conception du monticule artificiel de confinement comporte de multiples barrières munies de plusieurs fonctions de sûreté pour confiner et isoler les déchets au-delà de la période durant laquelle ils représentent un danger :

1. La couverture minimise l'infiltration d'eau dans les déchets et sert de blindage pour réduire au minimum le risque d'intrusion des personnes, des animaux et des racines.
2. Le revêtement de base compte trois couches à faible perméabilité pour réduire les fuites contaminées (le cas échéant) dans les eaux souterraines environnantes. Il y a également un système de détection et de collecte des fuites qui intercepte l'eau contaminée par les déchets et la redirige vers l'usine de traitement des eaux usées.
3. La berme périphérique confine physiquement les déchets et minimise l'exfiltration d'eau contaminée.
4. Un programme d'assurance-qualité de la construction permettrait de veiller à ce que le monticule artificiel de confinement soit bâti tel qu'il a été conçu. Un programme de surveillance et de contrôle élaboré conformément à la [norme de sûreté SSG-31, Monitoring and Surveillance of Radioactive Waste Disposal Facilities de l'AIEA](#) permettrait de vérifier que l'IGDPS est exploitée et fonctionne tel que prévu dans le dossier de sûreté.
5. Des études commandées par les LNC auprès d'une tierce partie montrent que la durée de vie utile du monticule artificiel de confinement dépasserait les 550 ans, ce qui est plus long que les 300 ans prévus pour la période de contrôle institutionnel, assurant le confinement et l'isolement des déchets. Les analyses sismiques réalisées par les LNC, et vérifiées de manière indépendante par le personnel de la CCSN, montrent que le monticule artificiel de confinement conservera son intégrité structurale en cas d'événement sismique important à récurrence de 10 000 ans.

Le monticule artificiel de confinement scelle les déchets et respecte les exigences de la CCSN et les normes internationales pour une installation de stockage définitif des déchets radioactifs (document REGDOC-2.11.1, tomes [I](#) et [III](#), norme [SSR-5](#) et guide [SSG-29](#) de l'AIEA).

La conception de l'IGDPS englobe la période durant laquelle les déchets représentent le plus grand danger. La période post-fermeture devrait débuter environ en 2100, puis sera suivie de la période de contrôle institutionnel de 300 ans. La durée de vie nominale de 550 ans du système de revêtement et de couverture couvre toute cette période, permettant aux déchets de se désintégrer à des concentrations proches du niveau de fond avant que le revêtement ne se dégrade.

De plus, les LNC ont fourni des données probantes à l'appui de la durée de vie nominale du revêtement et de la couverture, qui seraient fabriqués d'une combinaison de matériaux naturels et artificiels. Le personnel de la CCSN a évalué les renseignements et a conclu que les systèmes de revêtement et de couverture sont robustes. Les principaux arguments à l'appui de la performance du système de revêtement et de couverture sont résumés comme suit :

1. Les essais de vieillissement accélérés commandés par les LNC ont démontré que la durée de vie utile des revêtements dépasserait vraisemblablement leur durée de vie nominale de 550 ans.
2. Durant la période pré-fermeture, les systèmes de détection et de collecte des fuites intercepteront l'eau contaminée qui s'échappe des revêtements (le cas échéant) et la redirigeront vers l'usine de traitement des eaux usées.
3. Durant la période post-fermeture et au cours de la durée de vie nominale de 550 ans des revêtements, les fuites devraient être minimales en raison de la robustesse des systèmes de revêtement et de couverture.
4. Durant la période post-fermeture, au-delà de la durée de vie nominale de 550 ans, les revêtements peuvent se dégrader, entraînant des taux de fuites supérieurs. Toutefois, à ce moment, la radioactivité des déchets aurait diminué pour atteindre environ 0,02 % de l'inventaire à la fermeture.

D'après son évaluation de la demande de permis, le personnel de la CCSN conclut que, en tout temps, les contaminants dans les fuites potentielles à travers le revêtement de base seraient atténués par sorption et par dispersion le long de la voie d'écoulement vers le marais Perch et le ruisseau Perch avant d'atteindre la rivière des Outaouais. Par conséquent, les contaminants auraient diminué à de très faibles concentrations avant d'atteindre la rivière des Outaouais. La modélisation réalisée par les LNC et examinée par le personnel de la CCSN, ainsi que la modélisation indépendante effectuée par le personnel de la CCSN, confirment que l'incidence de fuites potentielles sur la rivière des Outaouais serait négligeable en tout temps.

3.3.2 Caractérisation et critères d'acceptation des déchets

De multiples intervenants ont relevé la caractérisation et les critères d'acceptation des déchets en tant que domaines à prendre en compte par la Commission. Les intervenants ont exprimé des préoccupations à l'égard de la capacité des LNC de caractériser les déchets avant leur stockage et de respecter les critères d'acceptation des déchets, afin d'empêcher le stockage de déchets radioactifs de moyenne activité, de matières dangereuses et de radionucléides à longue période dans l'IGDPS.

Le document relatif aux critères d'acceptation des déchets (CAD) de l'IGDPS contrôle les déchets qui peuvent être stockés définitivement dans l'IGDPS. Les programmes de caractérisation des déchets des LNC doivent se conformer au document REGDOC-2.11.1, *Gestion des déchets, tome I : Gestion des déchets radioactifs* de la CCSN et à la norme CSA N292.8, *Caractérisation des déchets radioactifs et du combustible irradié* qui établissent les exigences relatives à la caractérisation des déchets radioactifs. Les CAD constituent un document de base

du fondement d'autorisation, qui a reçu un examen exhaustif et l'acceptation du personnel de la CCSN.

Les CAD contiennent les limites de concentration des radionucléides dans les déchets qui pourraient être acceptés pour stockage dans l'IGDPS. Ces concentrations sont en accord avec les définitions canadienne et internationale des déchets radioactifs de faible activité et confirment que le stockage définitif près de la surface constitue une solution acceptable pour ces déchets.

Les radionucléides à longue période relevés dans les CAD représentent une faible proportion de l'inventaire de déchets radioactifs que l'on propose de stocker dans l'IGDPS (environ 0,02 % de l'inventaire total à la fermeture). La caractérisation des radionucléides importants, qui sont relevés dans les CAD et comprennent un certain nombre de radionucléides à longue période, est nécessaire. L'activité totale de ces radionucléides dans l'IGDPS doit faire l'objet d'un suivi. Les CAD établissent une limite d'inventaire total pour chaque radionucléide dans les déchets. La mise en œuvre et le respect des CAD durant la période d'exploitation assurent qu'aucun déchet radioactif de moyenne activité ne soit stocké dans l'IGDPS.

Les CAD de l'IGDPS précisent que les déchets dangereux ne seront pas acceptés dans l'IGDPS. Toutefois, si des déchets présentant une contamination radiologique contiennent des matières dangereuses, ce que l'on appelle des « déchets mixtes », ils peuvent être acceptés dans l'IGDPS seulement si les autres stratégies de diversion des déchets (décontamination et réutilisation ou recyclage au sein de l'industrie nucléaire) n'ont pas de succès. Les CAD de l'IGDPS stipulent que, pour être accepté pour stockage dans l'IGDPS, tout déchet contenant des matières dangereuses doit respecter les exigences relatives au stockage définitif et au lixiviat dans le sol du [Règlement 347 de l'Ontario, *General – Waste Management*](#). Par conséquent, avant le stockage définitif dans l'IGDPS, les LNC seraient tenus d'effectuer l'analyse, la transformation, le traitement ou la stabilisation des déchets mixtes et d'assurer que les déchets transformés se qualifient pour le stockage définitif conformément à la réglementation de l'Ontario en matière de gestion des déchets. Le personnel de la CCSN a déterminé que les limites et conditions imposées par les CAD à l'égard de l'acceptation des déchets mixtes sont en accord avec les exigences canadiennes.

Le personnel de la CCSN a évalué les CAD de l'IGDPS ainsi que l'évaluation de la sûreté post-fermeture (en fonction des tomes [I](#) et [III](#) du document REGDOC-2.11.1 de même que des normes et guides [SSR-5](#), [SSG-29](#) et [SSG-23](#) de l'AIEA), et il a déterminé qu'ils sont prudents et qu'ils protègent les personnes et l'environnement. Les CAD sont conformes à toutes les exigences et à l'orientation (annexe A) pour le stockage définitif des déchets radioactifs de faible activité dans une installation de stockage définitif près de la surface et assurent que les déchets acceptés pour stockage définitif dans l'IGDPS soient classifiés et caractérisés de façon appropriée. En outre, le personnel de la CCSN a évalué l'inventaire proposé de l'IGDPS et a déterminé qu'il est approprié pour le stockage définitif dans une installation près de la surface au moyen des examens du dossier de sûreté et de l'évaluation de sûreté post-fermeture.

3.3.3 Impacts potentiels à long terme

Le personnel de la CCSN a examiné les interventions et a déterminé que les événements perturbateurs et leur incidence sur la rivière des Outaouais et la santé humaine constituaient un sujet clé.

Comme il est décrit à la section 3.5 du [CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN, l'évaluation de la sûreté post-fermeture [2] des LNC a analysé une large gamme d'événements perturbateurs, comme des séismes violents ou l'érosion découlant de précipitations maximales probables ainsi que leur incidence sur l'installation durant la période post-fermeture. Le personnel de la CCSN a évalué les modèles conceptuels, les hypothèses formulées, les données et les résultats pour s'assurer qu'ils sont limitatifs en ce qui a trait aux effets potentiels pour des événements perturbateurs tant isolés que multiples. Les résultats montrent que, à la suite de tels événements, tous les critères d'acceptation seraient respectés, assurant ainsi la protection de la rivière des Outaouais et de tous les récepteurs, tant humains qu'environnementaux.

La limite de la CCSN de 1 mSv/an pour la dose au public protège le public. Dans leur évaluation de la sûreté post-fermeture, les LNC ont utilisé une contrainte de dose prudente de 0,3 mSv/an pour le scénario d'évolution normale et de 1 mSv/an pour les scénarios mettant en cause des événements perturbateurs et l'intrusion humaine. Ces critères d'acceptation sont en accord avec les exigences réglementaires de la CCSN (document [REGDOC-2.11.1, tome III](#)) et l'orientation internationale (norme [SSR-5 de l'AIEA](#)). Les LNC ont évalué l'incidence sur la rivière des Outaouais et sur l'environnement causée par la dégradation de l'IGDPS et le rejet de contaminants. Cette évaluation visait à la fois la dégradation prévue du système de barrières sur de longues périodes et l'impact des événements perturbateurs. Les résultats du scénario d'évolution normale respectent la contrainte de dose de 0,3 mSv/an, et tous les scénarios mettant en cause des événements perturbateurs et l'intrusion humaine respectent la limite de dose de 1 mSv/an. Les radionucléides à longue période représentent une faible proportion de l'inventaire total de déchets radioactifs que l'on propose de stocker dans l'IGDPS. À la fin de la période de contrôle institutionnel de 300 ans prévue, les radionucléides à courte période se seraient essentiellement complètement désintégrés, et la radioactivité restante serait causée par un faible pourcentage de radionucléides à longue période.

En outre, le personnel de la CCSN a examiné les essais et les études réalisés par les LNC, qui montrent que la durée de vie utile des revêtements serait beaucoup plus longue que leur durée de vie nominale de 550 ans. Au-delà de la durée de vie nominale, les revêtements pourraient se dégrader, entraînant des taux de fuites supérieurs. Toutefois, à ce moment, il ne resterait qu'environ 0,02 % de la radioactivité de l'inventaire à la fermeture.

3.3.4 Conclusion

Le personnel de la CCSN a déterminé que les résultats et les conclusions de l'évaluation de la sûreté post-fermeture des LNC sont appropriés et acceptables. La sûreté à long terme de l'IGDPS est assurée au moyen de barrières naturelles et artificielles inhérentes à la conception de l'installation, au caractère approprié du

site ainsi qu'au type et aux caractéristiques des déchets qualifiés pour stockage dans l'IGDPS conformément aux critères d'acceptation des déchets de l'installation.

Le personnel de la CCSN confirme ses conclusions formulées dans le CMD 22-H7 selon lesquelles l'IGDPS proposée assure la sûreté à long terme et respecte les exigences réglementaires et l'orientation canadiennes et internationales pour les installations de stockage définitif.

3.4 La modification de permis demandée

Les intervenants ont formulé des commentaires sur la modification de permis proposée et le manuel des conditions de permis connexe visant à assurer une surveillance réglementaire efficace des activités des LNC liées à l'IGDPS.

L'IGDPS est considérée comme une nouvelle installation nucléaire de catégorie IB et, par conséquent, elle déclenche la modification du permis en vigueur pour le site des LCR. Pour autoriser la construction de l'IGDPS projetée, lors de la [partie 1 de l'audience sur l'IGDPS](#), le personnel de la CCSN a recommandé que la Commission modifie le permis d'exploitation des LCR, puis le personnel modifierait le manuel des conditions de permis (MCP) connexe en conséquence pour y inclure deux nouvelles conditions :

Condition de permis G.7 : Exigences relatives aux permis de construction : Le titulaire de permis devra mettre en œuvre les mesures réglementaires d'autorisation prescrites par la Commission. L'examen et la fermeture des mesures réglementaires sont administrés par la Commission ou une personne autorisée par la Commission.

Condition de permis G.8 : Engagements en matière d'évaluation environnementale : Le titulaire de permis devra mettre en œuvre les engagements réglementaires en matière d'évaluation environnementale (EE) prescrits par la Commission. L'examen et la fermeture des engagements réglementaires en matière d'EE sont administrés par la Commission ou une personne autorisée par la Commission.

Le document sur les mesures réglementaires aux fins d'autorisation de l'IGDPS [3] et le rapport [Listes consolidées des engagements relatifs au projet d'installation de gestion des déchets près de la surface, 232-513440-REPT-001](#) du titulaire de permis sont établis en tant que critères de vérification de la conformité dans le MCP des LCR. Ces documents énoncent les conditions découlant de l'examen d'autorisation réglementaire et des évaluations techniques par le personnel de la CCSN de la demande de permis des LNC en vue de construire l'IGDPS, de même que des engagements réglementaires en matière d'EE, y compris les mesures d'atténuation et les mesures du programme de suivi, pris par les LNC durant le processus d'examen de l'EE en vertu de la [LCEE 2012](#).

Si la Commission devait autoriser la construction de l'IGDPS, la demande de permis des LNC et les documents justificatifs seront intégrés dans le fondement d'autorisation et seront ajoutés au MCP par le personnel de la CCSN. Le fondement d'autorisation établit les conditions limites pour une performance

acceptable de l'installation et établit ainsi le fondement du programme de vérification de la conformité de la CCSN. Le personnel de la CCSN mènera des activités de vérification de la conformité pour vérifier le respect des exigences associées au permis d'exploitation des LCR et au MCP connexe, y compris les deux nouvelles conditions de permis proposées.

L'exploitation de l'IGDPS n'est pas prise en compte dans cette modification. Les LNC devront obtenir une autorisation ultérieure de la Commission pour exploiter l'IGDPS. L'évaluation de cette demande par le personnel de la CCSN comprendra notamment la vérification que les LNC se sont acquittés des engagements cités dans la présente section ainsi qu'une évaluation de toutes les autres activités de vérification de la conformité exécutées par le personnel de la CCSN.

3.4.1 Conclusion

Le personnel de la CCSN estime que les ébauches du permis et du MCP présentées à la Commission [à la Partie 1 du CMD 22-H7](#) demeurent valides et appropriées pour les mesures d'autorisation, les engagements et la surveillance réglementaire en vue de la construction de l'IGDPS.

4 CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les renseignements fournis dans le présent CMD ne modifient pas les constatations, les conclusions ou les recommandations du personnel de la CCSN à l'intention de la Commission qui sont présentées dans le [CMD 22-H7](#).

Le personnel de la CCSN a déterminé qu'il est peu probable que le projet proposé d'IGDPS entraîne des effets néfastes importants sur l'environnement, compte tenu de la mise en œuvre de tous les engagements réglementaires en matière d'EE. De plus, le personnel de la CCSN a déterminé que le projet d'IGDPS protège les personnes et l'environnement, compte tenu de la mise en œuvre de tous les engagements réglementaires en matière d'EE et de toutes les mesures réglementaires d'autorisation. Le personnel de la CCSN conclut que la demande de permis des LNC pour la construction de l'IGDPS au site des LCR respecte toutes les exigences réglementaires applicables.

En ce qui concerne l'obligation de consulter de la CCSN, le personnel de la CCSN est d'avis que la consultation et la mobilisation des Nations et communautés autochtones identifiées pour le projet d'IGDPS ont été significatives, raisonnables, réceptives et suivaient les meilleures pratiques. Compte tenu de l'emplacement du site de l'IGDPS et des mesures d'atténuation et des mesures du programme de suivi identifiées par les LNC, le personnel de la CCSN conclut que les effets néfastes possibles du projet d'IGDPS sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, ont été évalués, atténués, gérés et pris en compte dans la mesure du possible dans le contexte de la participation des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN est résolu à continuer de renforcer ses relations à long terme avec les Nations et communautés autochtones identifiées et intéressées et à offrir des occasions de soulever questions et préoccupations à l'égard des futures pratiques réglementaires et d'autorisation à l'IGDPS et aux LCR.

5 ERRATUM

Dans la partie 1 de l'audience sur l'IGDPS, le personnel de la CCSN [a déclaré](#) que la section 3.5 de la [Partie 1 du CMD 22-H7](#) du personnel de la CCSN, à la page 38, comportait une erreur, soit « un tremblement de terre avec une période de récurrence de 50000 ans *[sic]* ». Il devrait plutôt s'agir d'un tremblement de terre à récurrence de 10 000 ans.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

1. *Avis révisé d'audience publique, y compris de l'information sur les procédures pour les intervenants* – IGDPS des LNC, le 16 février 2022 (e-Doc 6738090)
2. Document des LNC, *Near Surface Disposal Facility, Post-Closure Safety Assessment, 3rd Iteration to the NSDF Project*, 232-509240-ASD-004, révision 2, décembre 2020 (e-Doc 6452409)
3. *NSDF Licensing Regulatory Actions* (e-Doc 6617091)

ANNEXE A. MISE EN CORRESPONDANCE DES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR LE PUBLIC ET LES AUTOCHTONES, ET ACCORD DU PROJET D'IGDPS AVEC L'ORIENTATION INTERNATIONALE

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
<p>Le stockage des déchets radioactifs de moyenne activité (DRMA) dans un monticule en surface est contraire aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Même une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) n'est pas recommandée pour la gestion des DRMA, qui peuvent être dangereux pendant des centaines de milliers d'années. Les DRMA nécessitent un environnement géologique stable.</p> <p>En outre, la radioexposition des humains à la suite d'une intrusion dépasserait considérablement les limites actuellement permises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SSR-5 de l'AIEA, Stockage définitif des déchets radioactifs, section 1.14 • SSG-29 de l'AIEA, Near Surface Disposal Facilities for Radioactive Waste, section 4.7 	<p>Tel qu'il est indiqué dans le SSG-29 de l'AIEA, une IGDPS constitue une méthode adéquate et réalisable sur le plan technique de stockage définitif DRFA. Le projet d'IGDPS respecte l'orientation établie dans le SSR-5 de l'AIEA et le SSG-29 de l'AIEA, qui disent tous deux que les installations de stockage définitif des déchets près de la surface sont appropriées pour les DRFA.</p> <p>L'évaluation de la sûreté post-fermeture a analysé les scénarios d'intrusion humaine relatifs à l'IGDPS et a permis de démontrer qu'aucun scénario n'aboutit à des conséquences considérables sur la dose de rayonnement et que la limite de dose réglementaire à un membre du public de 1 mSv/an est respectée.</p>
<p>Le monticule artificiel de confinement (MAC) n'est pas approprié pour le stockage définitif des DRFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SSR-5 de l'AIEA (2011, p. 4) indique qu'il est approprié de stocker définitivement des DRMA dans un site d'enfouissement, mais que les DRFA devraient être stockés définitivement dans des voûtes ou tranchées 	<ul style="list-style-type: none"> • SSR-5 de l'AIEA, Stockage définitif des déchets radioactifs, section 1.14 • GSG-1 de l'AIEA, Classification of Radioactive Wastes, sections 2.21-2.27 	<p>Selon la norme SSR-5 de l'AIEA, les DRFA peuvent être envoyés dans une installation de stockage définitif près de la surface munie de barrières artificielles, dont dispose le projet d'IGDPS (elle est munie d'un système de revêtement de base et de couverture). Par conséquent, les DRFA peuvent être stockés définitivement dans une installation de stockage définitif près de la surface, qu'il s'agisse de</p>

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
<p>artificielles. Pourquoi propose-t-on que l'IGDPS reçoive des DRFA dont l'activité est supérieure aux DRTFA, surtout qu'une grande partie du volume énorme de déchets est constituée de déchets hérités, qui sont très hétérogènes et difficiles à caractériser?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GSG-1 de l'AIEA indique que les seuls déchets appropriés pour un MAC sont ceux classés comme des DRTFA. 		<p>tranchées, de voûtes ou d'installations artificielles. La norme SSR-5 de l'AIEA définit le stockage définitif près de la surface (ou le stockage définitif en surface ou à faible profondeur) comme le stockage « dans une installation constituée de tranchées artificielles ou de casemates [<i>sic</i>] construites à la surface ou jusqu'à quelques dizaines de mètres de profondeur. Une telle installation peut être conçue comme une installation de stockage définitif de [DRFA]. »</p> <p>Selon la section 2.2 du guide GSG-1 de l'AIEA (en anglais seulement), de tels déchets (DRFA) requièrent des dispositifs d'isolement et de confinement robustes qui peuvent demeurer en place jusqu'à quelques centaines d'années et se prêtent au stockage définitif dans des installations artificielles près de la surface. L'inventaire des déchets et les CAD de l'IGDPS correspondent à cette définition des DRFA; le dossier de sûreté et l'évaluation de la sûreté post-fermeture, en particulier les scénarios d'intrusion humaine, confirment que l'inventaire des déchets est approprié pour le stockage définitif près de la surface.</p>
<p>Une installation de gestion des déchets en formation géologique (IGDFG) éloignée de la rivière serait de loin préférable à l'IGDPS et serait conforme aux normes de sûreté de l'AIEA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> SSR-5 de l'AIEA, Stockage définitif des déchets radioactifs, section 1.14 	<p>D'après la norme SSR-5 et le guide GSG-1 de l'AIEA, les IGDFG robustes sont conçues pour recevoir des déchets radioactifs de haute activité (DRHA) et des DRMA, alors qu'une IGDPS est généralement appropriée pour les DRFA. Les</p>

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
	<ul style="list-style-type: none"> • GSG-1 de l'AIEA, Classification of Radioactive Wastes, section 2.2 	<p>DRFA nécessitent un isolement et un confinement pouvant aller jusqu'à quelques centaines d'années, ce qui correspond à la conception de l'IGDPS proposée et aux critères d'acceptation des déchets. L'évaluation de la sûreté post-fermeture en a fait la démonstration. Cette approche respecte les exigences canadiennes et l'orientation internationale.</p>
<p>Le système de classification des déchets de l'IGDPS ne correspond pas à celui de l'AIEA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GSG-1 de l'AIEA, Classification of Radioactive Wastes, section 2.2 	<p>Les LNC exploitent le site des LCR conformément au fondement d'autorisation des conditions de permis et du manuel des conditions de permis (MCP) connexe, en particulier aux exigences réglementaires énoncées dans les lois et règlements applicables.</p> <p>Tous les déchets que l'on propose de stocker définitivement dans l'IGDPS doivent respecter le document REGDOC-2.11.1, Gestion des déchets, tome I : Gestion des déchets radioactifs de la CCSN et la norme CSA N292.0-19, Principes généraux pour la gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié, qui contiennent tous deux de l'orientation à l'égard de la classification des DRFA et qui sont conformes au guide GSG-1, Classification of Radioactive Wastes de l'AIEA. Les CAD de l'IGDPS sont en accord avec les exigences canadiennes et l'orientation internationale à l'égard de la classification des déchets radioactifs.</p>

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
<p>L'EIE ne tient pas compte de la norme de sûreté SSR-5, <i>Stockage définitif des déchets radioactifs</i> de l'AIEA. Il s'agit du moyen privilégié pour la gestion à long terme des DRFA selon la norme de sûreté SSR-5 de l'AIEA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SSR-5 de l'AIEA, <i>Stockage définitif des déchets radioactifs</i> 	<p>Les LNC se sont fondés sur la norme SSR-5 de l'AIEA pour démontrer la sûreté du projet d'IGDPS. Le tableau B-3 du dossier de sûreté relève les documents des LNC démontrant le respect d'exigences précises du SSR-5 en matière de sûreté.</p> <p>Dans son examen réglementaire et ses évaluations techniques du projet d'IGDPS, le personnel de la CCSN a pris en compte toute l'orientation applicable de l'AIEA, y compris, sans s'y limiter, les documents suivants : SSR-5, SSG-23, SSG-29 et SSG-31.</p> <p>Le projet d'IGDPS est conforme aux normes et à l'orientation susmentionnées.</p>
<p>Le fait de décrire l'installation comme une IGDPS ne respecte pas la terminologie et l'orientation internationales à l'égard de la définition d'une IGDPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SSG-29 de l'AIEA, <i>Near Surface Disposal Facilities for Radioactive Waste, section 1.11</i> 	<p>Le guide SSG-29 de l'AIEA définit le terme « stockage définitif près de la surface » comme suit :</p> <p><i>Dans le présent guide de sûreté, le terme « stockage définitif près de la surface » fait référence à un éventail de méthodes de stockage définitif, y compris le stockage de déchets radioactifs solides dans des tranchées en terre, des structures artificielles en surface, des structures artificielles tout juste sous la surface et des voûtes rocheuses, des silos et des tunnels d'au plus quelques dizaines de mètres de profondeur. Le présent guide de sûreté fournit de l'orientation générale pour la mise au point, l'exploitation et la fermeture d'installations de ce type qui sont</i></p>

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
		<p><i>appropriées pour le stockage définitif des DRTFA et des DRFA. [traduction]</i></p> <p>L'utilisation du terme « IGDPS » pour ce projet est conforme à la description de l'AIEA.</p>
<p>Les CAD de l'IGDPS permettent le stockage définitif des DRFA et des DRMA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SSR-5 de l'AIEA, Stockage définitif des déchets radioactifs, sections 5.1-5.3 	<p>La mise au point de l'IGDPS est conforme à la prescription 20, <i>Acceptation des déchets dans une installation de stockage définitif</i> de la norme SSR-5 de l'AIEA selon lequel « [l]es colis de déchets et les déchets non emballés acceptés dans une installation de stockage définitif satisfont à des critères qui sont totalement conformes à l'argumentaire de sûreté pour l'installation de stockage définitif pendant l'exploitation et après la fermeture, et qui sont tirés de cet argumentaire. »</p> <p>Conformément à la prescription 20, les critères d'acceptation des déchets (CAD) pour l'IGDPS ont été élaborés à l'aide du dossier de sûreté et de l'évaluation de la sûreté propres à l'installation, incorporant à la fois la sûreté opérationnelle et la sûreté à long terme. L'élaboration des CAD sur le plan de la sûreté à long terme, fondée sur l'évaluation de la sûreté post-fermeture, a pris en compte les radionucléides et contaminants rejetés durant l'évolution normale et les scénarios d'intrusion humaine pour veiller à ce que la dose qui en résulte respecte le critère d'acceptation de dose de 1 mSv/an. Les limites de concentration de l'activité des radionucléides prévues dans les CAD sont tirées du guide GSG-1 de l'AIEA, du</p>

Préoccupations du public et des Autochtones	Normes internationales	Alignement sur l'orientation internationale
		<p>document REGDOC-2.11.1, tome I de la CCSN et de la norme CSA N292.0-19, et elles utilisent les concentrations limitatives inférieures pour les DRFA.</p> <p>En ce qui concerne la classification des déchets, il n'y a pas de seuil ni de limite qui différencie les DRFA des DRMA dans l'orientation de la CCSN ou de l'AIEA. Le guide GSG-1 veille plutôt à ce que les déchets soient classifiés du point de vue à la fois de la sûreté opérationnelle et de la sûreté à long terme au moyen du dossier de sûreté et de l'évaluation de la sûreté à l'appui. Pour élaborer les CAD de l'IGDPS, les LNC se sont fondés sur les évaluations de la sûreté (évaluation de la sûreté post-fermeture) dans le cadre du dossier de sûreté qui démontre la sûreté de l'installation à long terme. Dans le cadre des mesures de sûreté opérationnelles et de la défense en profondeur, les LNC stockeront les colis de déchets dont les concentrations d'activité sont plus élevées dans des emplacements choisis au sein du monticule artificiel de confinement (p. ex., loin de la berme périphérique, et plus profondément dans le MAC, etc.).</p>

ANNEXE B. REGISTRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION ET DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC CERTAINES PREMIÈRES NATIONS

Tableau 1 – Activités de mobilisation et correspondance échangée avec la Première Nation de Kebaowek (PNK) et le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA) au sujet du projet d'IGDPS 2016-2022

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 mars 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à N. Odjick (CTNAA), L. Haymond (PNK)	Lettre informant le CTNAA et la PNK du projet d'IGDPS et du projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) et avis concernant les possibilités offertes dans le cadre du PFP.
31 mars 2016	Appel téléphonique : A. Levine (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant la lettre d'avis sur les projets et la disponibilité du PFP pour les processus d'EE et d'autorisation pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
31 mars 2016	Message laissé sur boîte vocale : A Levine (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Suivi téléphonique concernant la lettre d'avis sur les projets et la disponibilité du PFP pour les processus d'EE et d'autorisation pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
25 mai 2016	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA), L. Haymond (PNK)	Lettre informant le CTNAA et la PNK de la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
17 juin 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant la lettre du 25 mai 2016 avec avis de commentaires sur les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN remarque que la boîte de messagerie vocale de N. Odjick est pleine.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 juin 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) to L. Haymond (PNK)	N. Frigault laisse un message au chef L. Haymond pour faire le suivi des descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, et pour savoir si la PNK a l'intention de formuler des commentaires.
5 juillet 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant l'avis envoyé le 25 mai pour commenter les descriptions des projets pour l'IGDPS et la fermeture du réacteur NDP. Le personnel de la CCSN envoie de nouveau la lettre et les descriptions des projets sur demande.
5 juillet 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Suivi téléphonique concernant l'avis envoyé le 25 mai pour commenter les descriptions des projets pour l'IGDPS et la fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN parle au chef L. Haymond qui indique que la PNK a dû engager des ressources supplémentaires pour examiner les descriptions des projets et que ces dernières font actuellement l'objet d'un examen. Il mentionne aussi que la PNK ne soulèvera probablement aucune préoccupation relativement aux projets, et qu'elle apprécie également le fait que nous les consultations sur ces projets.
24 octobre 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à N. Odjick (CTNAA), L. Haymond (PNK)	Lettre informant le CTNAA et la PNK de la période de commentaires sur la description révisée du projet d'IGDPS.
9 novembre 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant l'avis de la période de commentaires sur la description révisée du projet d'IGDPS et rappel de la disponibilité du PFP. Le personnel de la CCSN parle à N. Odjick, qui nous demande d'envoyer les renseignements de nouveau par courriel.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
9 novembre 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Suivi téléphonique concernant l'avis de la période de commentaires sur la description révisée de projet d'IGDPS et rappel de la disponibilité du PFP.
1 ^{er} janvier 2017	Avis concernant le Programme de financement des participants (A. Levine [CCSN] à N. Odjick [CTNAA])	La CCSN a accordé un montant maximal de 20 000 \$ au CTNAA dans le cadre de son Programme de financement des participants pour appuyer sa participation au processus d'évaluation environnementale du projet d'IGDPS, y compris pour la coordination des activités de communication et de mobilisation auprès de ses communautés membres, dont la Première Nation de Kebaowek.
15 mars 2017	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Lettre informant le CTNAA et la PNK de l'ébauche de l'EIE et de la période de consultation publique se déroulant du 17 mars au 17 mai 2017.
27 mars 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi par courriel de l'avis du 15 mars 2017 concernant l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique pour le projet d'IGDPS.
12 avril 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Courriel contenant les avis publics de deux journées portes ouvertes de la CCSN prévues le 26 avril 2017 à Deep River (Ontario) et le 27 avril 2017 à Sheenboro (Québec).
13 avril 2017	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 15 mars concernant l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique, ainsi que des avis publics des deux journées portes ouvertes de la CCSN prévues pour le projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a laissé un message détaillé au personnel du CTNAA qui le transmettra à N. Odjick.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
13 avril 2017	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 15 mars concernant l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique, ainsi que des avis publics des deux journées portes ouvertes de la CCSN prévues pour le projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a laissé un message détaillé au chef L. Haymond.
26 avril 2017	Réunion : A. Levine, N. Frigault, C. Ducros, L. Ethier, D. Wylie (CCSN), PNK, CTNAA, Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi, Première Nation du Lac Simon, Première Nation d'Abitibiwinni, Première Nation de Kitcisakik	Le personnel de la CCSN et les LNC ont présenté des exposés distincts sur les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. La réunion s'est déroulée en personne dans les bureaux du CTNAA à Maniwaki (Québec) et a été financée par le PFP de la CCSN. Une traduction simultanée a été assurée en anglais et en français. Certains des participants à la réunion ont soulevé des préoccupations concernant la capacité disponible pour l'examen des documents techniques et de l'EIE; la durée de la période de commentaires sur l'EIE; les répercussions possibles sur la rivière des Outaouais; l'héritage de déchets radioactifs et de contamination au site de Chalk River; le désir des Premières Nations algonquines de donner leur accord pour tout ce qui se passe sur leurs terres, y compris à Chalk River; la nécessité pour le personnel de la CCSN de passer du temps avec chacune des communautés pour leur expliquer davantage le rôle de surveillance réglementaire de la CCSN et le processus d'examen des projets. Le personnel de la CCSN s'est engagé à travailler avec le CTNAA et chaque Première Nation pour mettre au point une méthode de consultation visant les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a examiné des options de mobilisation et d'échange de renseignements avec les dirigeants et les membres de chaque communauté, ainsi que la possibilité de travailler ensemble pour répondre, en collaboration, aux préoccupations soulevées tout au long du processus d'examen réglementaire. Le chef L. Haymond (PNK) a dit vouloir rencontrer le personnel de la CCSN plus souvent et établir une relation.
19 mai 2017	Courriel envoyé :	Courriel de mise à jour sur la période de consultation publique concernant l'ébauche de l'énoncé des incidences environnementales des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC).

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
24 mai 2017	Lettre reçue : V. Polson (CTNAA) à la CCSN	Lettre du CTNAA pour indiquer qu'il s'oppose au projet d'IGDPS et que le processus de consultation du CTNAA et de ses communautés au sujet du projet d'IGDPS n'a pas été adéquat à ce jour en raison du montant minimal de financement qui leur a été accordé dans le cadre du PFP de la CCSN. Le CTNAA a demandé à la CCSN de corriger cette situation.
7 juin 2017	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à V. Polson (CTNAA)	Lettre de réponse à la lettre du CTNAA reçue le 24 mai 2017, pour proposer de coordonner les prochaines réunions et de fournir un financement afin de couvrir les coûts liés aux réunions.
19 juin 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNK	Avis de la CCSN pour relancer la période de consultation publique de 60 jours concernant l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS.
14 août 2017	Courriel reçu : N. Odjick (CTNAA) à N. Frigault (CCSN)	Courriel présentant au personnel de la CCSN les commentaires du CTNAA sur l'ébauche de l'EIE des LNC, qui, conformément à l'entente de contribution, pourrait inclure les commentaires des communautés représentées par le CTNAA.
15 septembre 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNK	Versions en anglais et en français des publicités pour les journées portes ouvertes prévues à Sheenboro (2 octobre), à Pembroke (3 octobre) et à Deep River (4 octobre).
27 septembre 2017	Appel téléphonique et courriel : A. Levine (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Appel téléphonique et courriel du personnel de la CCSN pour faire le point à l'intention de N. Odjick (CTNAA) concernant le calendrier de l'évaluation environnementale du projet d'IGDPS, y compris : date limite de la période de consultation publique sur l'ébauche de l'EIE; journées portes ouvertes de la CCSN sur le projet d'IGDPS (axées sur l'EE) à Sheenboro (Québec), à Pembroke (Ontario) et à Deep River (Ontario); période de consultation publique de 30 jours (interventions écrites) sur le rapport d'EE et les CMD liés à l'EE et à l'autorisation.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
18 octobre 2017	Courriel envoyé : A. Levine (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Courriel du personnel de la CCSN pour demander d'organiser une discussion sur les prochaines étapes de la mobilisation pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, notamment sur l'ajout de capacité pour le CTNAA. Le personnel de la CCSN a également proposé de discuter de la possibilité d'un financement pour couvrir les coûts liés aux réunions et permettre au CTNAA d'embaucher un consultant.
6 décembre 2017	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à V. Polson, N. Odjick (CTNAA) et L. Haymond (PNK)	Lettre de mise à jour sur l'état d'avancement de l'énoncé des incidences environnementales du projet d'IGDPS et calendrier révisé en attente.
27 septembre 2018	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) à N. Odjick (CTNAA), L. Haymond (PNK)	Lettre de mise à jour sur les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, y compris un schéma de processus illustrant les possibilités de consultation à venir. Le personnel de la CCSN a proposé d'organiser une réunion pour discuter des réponses de la CCSN et des LNC aux commentaires formulés sur l'ébauche de l'EIE.
16 octobre 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant la lettre envoyée le 27 septembre 2018. Le personnel de la CCSN a parlé à N. Odjick, qui a fait savoir que le CTNAA ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour permettre une rencontre au sujet de ces projets ou pour examiner tout renseignement supplémentaire. Le personnel de la CCSN a rappelé la disponibilité du PFP pour appuyer de telles activités.
16 octobre 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à L. Haymond (KFN)	Suivi téléphonique au sujet de la correspondance envoyée le 27 septembre 2018. Le personnel de la CCSN a parlé au personnel du chef L. Haymond, qui a confirmé avoir reçu la lettre du 27 septembre. Le personnel de la CCSN a également proposé d'organiser une réunion à ce moment-là.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
10 janvier 2019	Appel téléphonique : A. Zenobi (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Appel téléphonique pour proposer d'organiser une réunion entre le CTNAA et la CCSN en avril 2019 et pour offrir un financement dans le cadre du PFP.
11 janvier 2019	Courriel envoyé : A. Zenobi (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	<p>Courriel accompagné d'un formulaire de demande du Programme de financement des participants en vue d'une réunion avec le personnel de la CCSN en avril 2019. La réunion avait pour but de faire le point sur le projet d'IGDPS et d'examiner les réponses de la CCSN aux commentaires formulés par le CTNAA sur l'ébauche de l'EIE des LNC, ainsi que de discuter de la marche à suivre en matière de consultation et de mobilisation.</p> <p>La CCSN a proposé d'inviter la PNAKZ, la PNK et les LNC à cette réunion.</p> <p>La réunion n'a jamais eu lieu.</p>
29 janvier 2019	Courriel reçu : N. Odjick (CTNAA) à A. Zenobi (CCSN)	<p>N. Odjick a posé des questions sur les commentaires de la CCSN et des LNC concernant les ébauches d'EIE des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.</p> <p>La CCSN a répondu en fournissant un calendrier et des précisions pour leurs commentaires.</p>
20 mars 2019	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNK	Le personnel de la CCSN a envoyé un avis sur la réouverture du PFP et une mise à jour de l'état d'avancement du projet d'IGDPS avec des liens vers le site Web des LNC.
24 octobre 2019	Appel téléphonique : A. Levine (CCSN) à S. Green, R. Van Schie (PNK)	Appel téléphonique à la PNK au cours duquel le personnel de la CCSN a été informé de deux nouvelles personnes-ressources de la PNK. Le personnel de la CCSN a appris que R. Van Schie et le chef L. Haymond prévoyaient de venir en personne à la réunion de la Commission sur le rapport de surveillance réglementaire (RSR) des LNC le 7 novembre pour présenter une intervention orale. La PNK a exprimé de l'intérêt pour rencontrer le personnel de la CCSN après la fin de la réunion de la Commission pour commencer à parler des trois EE et améliorer notre processus de

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
		consultation. La PNK a également demandé de nouvelles versions des descriptions de projet, des lignes directrices sur l'EIE et des commentaires connexes.
31 octobre 2019	Courriel envoyé : L. Abellan (CCSN) à S. Green, R. Van Schie (PNK)	Le personnel de la CCSN a donné suite à son appel téléphonique du 24 octobre à la PNK en lui fournissant les documents demandés et a proposé d'examiner toute question ou demande de renseignements liée à l'EE.
7 novembre 2019	Réunion : A. Levine, S. Leclair (CCSN) avec R. Van Schie (PNK)	Avant le RSR des LNC, le personnel de la CCSN a rencontré la PNK (R. Van Schie) pour lui donner un aperçu de la CCSN et faire le point sur les projets, y compris l'IGDPS, la fermeture du réacteur NPD et le microréacteur modulaire (MRM).
6 février 2020	Avis d'un financement aux participants : A. Levine (CCSN) à N. Odjick	La CCSN a accordé un montant maximal de 33 500 \$ au CTNAA dans le cadre de son Programme de financement des participants pour appuyer sa participation au reste des étapes des processus d'EE, d'autorisation et d'examen réglementaire du projet d'IGDPS, y compris la participation aux audiences de la Commission, ainsi que la coordination continue des activités de communication et de mobilisation auprès de ses communautés membres, y compris la Première Nation de Kebaowek.
14 février 2020	Réunion : N. Frigault, S. Leclair, A. Rupert (CCSN) et R. Van Schie (CTNAA)	Le personnel de la CCSN a rappelé son intérêt pour l'élaboration d'un protocole de consultation et a demandé à la PNK de confirmer si elle souhaitait élaborer un accord bilatéral entre la CCSN et la PNK, ou si l'accord doit également inclure le CTNAA. La PNK a indiqué qu'elle parlerait au CTNAA de l'approche préférée et qu'elle ferait un suivi auprès de la CCSN pour confirmer les prochaines étapes et en discuter.
2 juin 2020	Courriel envoyé :	Suivi par courriel de la réunion du 14 février 2020. Le personnel de la CCSN s'est renseigné sur l'état des discussions internes de la PNK au sujet du protocole de consultation concernant un accord bilatéral ou un accord trilatéral avec le CTNAA.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
26 juin 2020	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) à V. Polson (CTNAA)	Lettre assortie d'une démarche de consultation proposée avec le CTNAA pour le reste des étapes du processus d'examen réglementaire du projet d'IGDPS.
26 juin 2020	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Lettre assortie d'une démarche de consultation proposée avec la PNK pour le reste des étapes du processus d'examen réglementaire du projet d'IGDPS.
29 juin 2020	Courriel envoyé : A. Levine (CCSN) à R. Van Schie, L. Haymond (PNK), V. Polson et N. Odjick (CTNAA)	Correspondance par courriel entre la PNK et le personnel de la CCSN concernant l'organisation d'une réunion virtuelle afin de discuter de l'élaboration d'un cadre de consultation pour le projet d'IGDPS et d'autres projets d'intérêt dirigés par la CCSN, y compris le réacteur NPD et le MRM. La PNK a indiqué qu'elle attendait des indications de la direction du CTNAA avant d'accepter une réunion.
6 août 2020	Courriel envoyé : A. Levine (CCSN) à R. Van Schie, L. Haymond (PNK), V. Polson et N. Odjick (CTNAA)	Correspondance par courriel du personnel de la CCSN pour faire un suivi quant à la possibilité d'organiser une réunion virtuelle afin de discuter de l'élaboration d'un cadre de consultation pour le projet d'IGDPS et d'autres projets d'intérêt dirigés par la CCSN, y compris le réacteur NPD et le MRM. La PNK a indiqué qu'elle attendait toujours des indications de la direction du CTNAA avant d'accepter une réunion.
24 août 2020	Courriel envoyé : A. Levine (CCSN) à R. Van Schie, L. Haymond (PNK), V. Polson et N. Odjick (CTNAA)	Correspondance par courriel du personnel de la CCSN pour faire un suivi quant à la possibilité d'organiser une réunion virtuelle afin de discuter de l'élaboration d'un cadre de consultation pour le projet d'IGDPS et d'autres projets d'intérêt dirigés par la CCSN, y compris le réacteur NPD et le MRM. La PNK a indiqué qu'elle attendait toujours les directives de la direction du CTNAA avant d'accepter une réunion.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
26 août 2020	Lettre de la PNK et du CTNAA adressée au ministre des Ressources naturelles (c.c. à la CCSN)	Lettre indiquant que la PNK et le CTNAA sont d'avis que la CCSN n'a pas respecté son obligation de consultation en ce qui concerne le projet de MRM, ainsi que d'autres grands projets nucléaires sur leur territoire traditionnel (projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD). Dans cette lettre, le CTNAA et la PNK demandent que les processus d'examen réglementaire de ces trois projets soient mis en pause jusqu'à ce que leurs préoccupations soient prises en compte, et ils demandent au ministre d'intervenir.
25 novembre 2020	Lettre envoyée : PNK et CTNAA	Réponse de la CCSN à la lettre du 26 août 2020 de la PNK et du CTNAA, qui comportait une proposition de consultation sur le projet d'IGDPS, conformément aux tentatives précédentes.
13 novembre 2020	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à R. Van Schie, N. Odjick; (c.c. à L. Haymond)	Courriel envoyé à la PNK et au CTNAA, accompagné d'un tableau résumant les préoccupations et les questions qu'ils ont soulevées concernant le projet d'IGDPS, aux fins d'examen et de commentaires. De plus, le personnel de la CCSN a proposé une réunion pour discuter des préoccupations soulevées par le CTNAA et la PNK à l'égard de chaque projet, et pour travailler en collaboration sur un processus de consultation mutuellement acceptable.
Janvier 2021	Lettre envoyée : R. Jammal (CCSN) à la PNK et au CTNAA	Lettre envoyée à la PNK et au CTNAA en réponse à leur lettre adressée au ministre des Ressources naturelles le 26 août 2020, concernant trois processus d'évaluation environnementale (EE) se déroulant sur le site de Chalk River et dans les environs, pour lesquels la CCSN est l'autorité responsable, y compris le projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a rappelé son engagement d'élaborer en collaboration un cadre de consultation mutuellement acceptable et de travailler de concert pour répondre aux préoccupations qu'ils ont soulevées.
5 janvier 2021	Courriel envoyé : B. Carter (CCSN) à R. Van Schie (PNK)	Courriel faisant suite à l'examen par la PNK et le CTNAA du tableau de suivi des questions visant l'IGDPS. Le personnel de la CCSN a proposé de se réunir pour répondre à toute question relative à l'ébauche du tableau et pour faire le point sur les

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
		échéanciers du processus et les prochaines étapes des projets d'IGDPS, de fermeture du réacteur NPD et de MRM.
22 janvier 2021	Courriel reçu : R. Van Schie (PNK) à B. Carter (CCSN)	<p>Courriel de la PNK pour indiquer qu'elle communiquera avec la CCSN afin de discuter d'une approche de consultation officielle pour les projets d'IGDPS, de fermeture du réacteur NPD et de MRM après sa rencontre avec le ministre O'Regan en février.</p> <p>Le personnel de la CCSN a répondu par courriel à la PNK en accusant réception de sa note concernant la rencontre avec le ministre O'Regan au sujet de ses préoccupations en matière de consultation pour les projets d'IGDPS, de fermeture du réacteur NPD et de MRM. Le personnel de la CCSN a indiqué que nous sommes toujours prêts à discuter de leurs préoccupations et d'une marche à suivre en matière de consultation.</p>
3 mars 2021	Courriel reçu :	Courriel de la PNK et du CTNAA pour indiquer qu'ils communiqueront les résultats des réunions et des discussions en cours avec le ministre et son bureau concernant un cadre et un processus de consultation en lien avec les projets nucléaires sur leur territoire.
1 ^{er} avril 2021	Courriel envoyé : C. Blair (CCSN) à R. Van Schie (PNK); c.c. à J. Duhaime	Courriel proposant de rencontrer la PNK dès que possible afin de communiquer les renseignements les plus récents, faire le point sur les échéanciers du processus concernant les projets d'IGDPS, de fermeture du réacteur NPD et de MRM, et d'examiner les préoccupations de la PNK en matière de consultation et de mobilisation touchant ces projets.
26 mai 2021	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à C. Leigh (CTNAA)	Appel téléphonique visant à proposer de rencontrer le CTNAA et les communautés membres pour faire le point sur les processus d'EE proposés pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, y compris la situation actuelle et les prochaines étapes de chaque projet.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
1 ^{er} juin 2021	Lettre reçue : L. Haymond (PNK) au ministre des Ressources naturelles; c.c. CCSN	Datée du 31 mai 2021. Lettre de la PNK adressée au ministre Seamus O'Regan en guise de suivi de la réunion du 8 février 2021 portant sur Chalk River et l'honneur de la Couronne. Projet d'IGDPS, projet de fermeture du réacteur NPD, projet de Global First Power (GFP) et de construction du Centre de recherche avancée sur les matières nucléaires (CRAMN); absence de consultation, de mesures d'adaptation et d'établissement de relations positives.
8 juin 2021	Lettre envoyée : R. Velshi (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Lettre de la présidente Velshi répondant au nom de la CCSN à la lettre du 21 mai de la PNK adressée au ministre Seamus O'Regan. La présidente Velshi rappelle l'engagement de la CCSN de rencontrer la PNK dans le cadre des travaux et propose de rencontrer les dirigeants de la PNK à ce sujet.
30 juin 2021	Courriel reçu : R. Van Schie (PNK) à B. Carter (CCSN)	Courriel de la PNK pour demander des mises à jour sur les EIE du réacteur NPD et de l'IGDPS avant une réunion avec la présidente Velshi. Le personnel de la CCSN a répondu le 30 juin pour informer la PNK que les LNC lui avaient présenté un EIE révisé pour le projet d'IGDPS le 28 mai, lequel faisait l'objet d'un examen de l'exhaustivité. L'EIE révisé du projet de fermeture du réacteur NPD n'a pas été présenté en avril 2021; il devrait l'être en août 2021. Le personnel de la CCSN a également proposé d'organiser une réunion de travail afin de discuter d'une approche de consultation pour le reste du processus d'EE.
30 juin 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à L. Haymond (PNK); c.c. à S. Green, K. Young, J. Roy, M. Jawbone (PNK)	Courriel visant à proposer d'organiser une rencontre entre la PNK et la présidente Velshi pour discuter de la confiance et de l'établissement d'une relation, ainsi que de la marche à suivre en matière de consultation, conformément à la lettre de la CCSN du 8 juin 2021.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
15 juillet 2021	Réunion : R. Velshi, C. Cattrysse, (CCSN), L. Haymond (PNK), J. Boudrias (CTNAA)	<p>La PNK, le CTNAA et le personnel de la CCSN ont convenu d'élaborer un plan d'action pour aller de l'avant avec les principaux projets sur le site des LCR. Ce plan porterait sur la collaboration permanente en matière de questions nucléaires et décrirait les principales étapes, les échéanciers, les rôles et les responsabilités. Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, les parties discuteront et s'efforceront de trouver des options ou des solutions de financement des ressources liées aux activités énoncées dans le plan.</p> <p>Le CTNAA a convenu d'informer les autres communautés algonquines en août 2021, et de préciser si le CTNAA continuera de les représenter dans le cadre des grands projets. À la suite de cette réunion, le CTNAA indiquera à la CCSN qui elle représente aux fins de consultation et dans quels projets.</p>
Entre les 15 et 22 juillet	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à M. Jawbone (PNK)	<p>Suivi par courriel de la réunion du 15 juillet 2021 entre les dirigeants de la PNK, du CTNAA et de la CCSN.</p> <p>Le personnel de la CCSN a proposé de rencontrer la semaine suivante la PNK et le CTNAA dans le cadre des travaux pour discuter des préoccupations concernant le MRM, le réacteur NPD et l'IGDPS. Le personnel de la CCSN a proposé d'organiser par la suite une réunion de suivi pour examiner un plan d'action et un cadre de référence.</p> <p>Le personnel de la CCSN a fait un suivi les 28 et 30 juillet 2021 par courriel.</p>
12 août 2021	Lettre reçue : L. Haymond. (PNK) à M. Leblanc (CCSN)	<p>Lettre pour rappeler la volonté de la PNK d'établir une entente de consultation globale, conjointement avec la CCSN et Ressources naturelles Canada (RNCan).</p> <p>La PNK a également demandé à la CCSN de suspendre la prise de décision concernant le projet de MRM jusqu'à la mise en place d'une telle entente.</p>
8 septembre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à M. Jawbone (PNK)	Suivi de la réunion du 15 juillet entre les dirigeants de la PNK, du CTNAA et de la CCSN. Le personnel de la CCSN a demandé de rencontrer la PNK pour discuter des prochaines étapes de la consultation pour les projets du réacteur NPD et d'IGDPS.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
8 septembre 2021	Lettre envoyée : M. Leblanc (CCSN) à L. Haymond (PNK)	Lettre en réponse à la lettre de la PNK du 12 août 2021.
6 octobre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à M. Jawbone (PNK)	Suivi par courriel de la réponse du Secrétariat du 8 septembre 2021 à la lettre de la PNK du 12 août 2021. Le personnel de la CCSN a demandé de rencontrer la PNK dans les semaines à venir pour discuter des prochaines étapes de la consultation pour les projets d'IGDPS et du réacteur NPD.
19 octobre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à M. Jawbone (PNK)	Courriel pour demander de rencontrer la PNK dès que possible afin de discuter des prochaines étapes de la consultation pour les projets d'IGDPS et du réacteur NPD. La PNK et la CCSN ont prévu de se rencontrer le 5 novembre.
5 novembre 2021	Réunion : R. Van Schie, R. Pelletier, K. Blaise (PNK) C. Cianci, C. Cattrysse, N. Kwamena, D. Saumure, A. Levine, J. Wray (CCSN)	Rencontre entre le personnel de la CCSN et la PNK pour discuter d'une entente de consultation, des processus relatifs aux terres fédérales et des préoccupations concernant les évaluations environnementales en cours en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) . Le personnel de la CCSN a confirmé que le financement accordé dans le cadre du PFP avait été initialement attribué au CTNAA, qui devait assurer la coordination et consulter la PNK dans le cadre des processus pour l'IGDPS et le réacteur NPD. La PNK a précisé qu'aux fins de la consultation sur les processus de réglementation de la CCSN, l'obligation de consulter relève de la PNK. La PNK s'est engagée à discuter à l'interne et avec le CTNAA afin de déterminer l'approche à adopter pour accéder au reste des fonds en vue d'appuyer la participation et la mobilisation de la PNK quant au reste des étapes du projet d'IGDPS et du projet de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN s'est également engagé à fournir plus de renseignements concernant le financement qui a déjà été attribué au CTNAA.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
9 novembre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à R. Van Schie, J. Roy, L. Haymond, M. Jawbone, C. Leigh (PNK)	Courriel faisant suite à la rencontre du 5 novembre avec la PNK. Le personnel de la CCSN a inclus des renseignements sur le financement accordé au CTNAA à ce jour, ainsi qu'un lien vers le cadre stratégique autochtone de la CCSN, et une ébauche de l'entente entre la PNK et la CCSN au sujet des projets de MRM, d'IGDPS et du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a proposé d'organiser une autre rencontre en décembre pour poursuivre la discussion.
19 novembre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à R. Van Schie (PNK)	Courriel visant à proposer une rencontre avec la PNK afin de poursuivre la discussion sur le PFP pour les projets en cours d'IGDPS et du réacteur NPD.
3 décembre 2021	Courriel envoyé : C. Cattrysse (CCSN) à R. Van Schie (PNK)	Courriel visant à proposer une rencontre avec la PNK afin de poursuivre la discussion sur le PFP pour les projets en cours, IGDPS et réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a également indiqué qu'il attend l'énoncé des incidences environnementales du projet de fermeture du réacteur NPD plus tard en décembre 2021. La CCSN a aussi sollicité des commentaires sur l'ébauche du cadre de référence de la PNK et de la CCSN qui a été communiquée le 9 novembre concernant les projets de MRM, d'IGDPS et du réacteur NPD.
6 décembre 2021	Courriel reçu : R. Van Schie (PNK) à C. Cattrysse (CCSN)	Courriel de la PNK pour demander une aide financière de 30 000 \$ dans le cadre du PFP afin d'élaborer un plan d'action et une entente de consultation. La CCSN a précisé qu'elle avait déjà mis plus de 83 000 \$ à la disposition de la PNK par l'entremise du CTNAA (pour les projets d'IGDPS et du réacteur NPD), qui a indiqué précisément utiliser les fonds pour mener des consultations au nom des détenteurs de droits, dont la PNK et la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi. Le personnel de la CCSN a demandé à la PNK de préciser si elle travaillait ou non avec le CTNAA à ce titre en utilisant les fonds existants qui avaient été

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
		accordés, ou si elle allait consulter directement la CCSN sur le projet d'IGDPS et d'autres projets.
7 décembre 2021	Courriel reçu : N. Odjick (CTNAA) à C. Cattrysse (CCSN)	Courriel du CTNAA pour précisant qu'il annule ses accords de financement avec la CCSN, et appuie l'approche de la PNK de consulter directement la CCSN.
9 décembre 2021	Courriel envoyé : A. Zenobi (CCSN) à S. Green, R. Van Schie (PNK)	Courriel accompagné d'un formulaire de demande de financement du PFP pour aider la PNK à élaborer conjointement un cadre de référence lié à la consultation et un processus d'évaluation des répercussions sur les droits pour le projet de fermeture du réacteur NPD et le projet de MRM. La CCSN a également offert la possibilité de travailler avec la PNK à une demande de financement distincte, outre le financement déjà accordé au CTNAA, pour participer au reste des étapes du processus pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface et du projet de fermeture du réacteur NPD des LNC, y compris les activités de consultation et de mobilisation avec le personnel de la CCSN, l'examen du rapport d'évaluation environnementale (EE) du personnel de la CCSN ou des documents à l'intention des commissaires, et pour intervenir au cours du processus d'audience de la Commission.
14 janvier 2022	Courriel envoyé : B. Carter (CCSN) à R. Van Schie (PNK)	Courriel visant à annoncer un envoi postal concernant l'IGDPS, prévu pour la semaine du 24 janvier 2022.
18 janvier 2022	Courriel reçu : R. Van Schie (PNK) à B. Carter (CCSN)	Courriel de la PNK pour demander l'annulation de l'envoi postal concernant l'IGDPS dans la communauté de la PNK. Le personnel de la CCSN a répondu que la demande avait été faite mais qu'il était trop tard pour arrêter la distribution postale.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
Février 2022 et en cours	Réunions : C. Cattrysse, A. Levine, K. Campbell, N. Kwamena Owusa, K. Magill (CCSN), R. Van Schie (PNK), R. Pelletier (PNK), K. Blaise (PNK)	Rencontres aux 2 semaines pour discuter d'une approche et d'une entente de consultation. Le processus de consultation au sujet du projet d'IGDPS a aussi fait l'objet de discussions, et la PNK a fait part de ses préoccupations.
17 mars 2022	Courriel envoyé : A. Zenobi (CCSN) à R. Van Schie (PNK)	Confirmation de l'attribution par la CCSN d'un montant maximal de 30 000 \$ pour appuyer la participation de la PNK au reste des étapes du processus de réglementation de l'IGDPS, y compris l'examen du rapport d'EE et des CMD, la rétroaction et la mobilisation de la communauté, et la participation à l'audience de la Commission.
Mars à avril 2022	Courriels : R. Van Schie (PNK) à C. Cattrysse (CCSN)	Douzaine de courriels échangés entre la PNK et la CCSN concernant la demande de financement et la coordination d'une entente de contribution pour le reste des étapes du processus de réglementation de l'IGDPS, et la demande de report des séances de la Commission sur l'IGDPS.
22 avril 2022	Courriel reçu : R. Van Schie (PNK) à C. Cattrysse (CCSN)	La PNK a envoyé au personnel de la CCSN une entente de contribution signée qui comprend une proposition de consultations communautaires dirigées par la PNK sur le projet d'IGDPS proposé, si la PNK souhaite utiliser les fonds alloués à cette fin. Le personnel de la CCSN a accepté cette proposition.

Tableau 2 – Activités de mobilisation et correspondance échangée avec la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi (PNAKZ) et le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA) au sujet du projet d'IGDPS 2016-2022

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 mars 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ) et à N. Odjick (CTNAA) : avis de projet	Lettre informant le CTNAA et la PNAKZ du projet d'IGDPS et des possibilités offertes par le PFP. Le CTNAA a confirmé qu'il présente à la PNAKZ des mises à jour à partir des renseignements qui lui sont communiqués sur les projets de la CCSN.
31 mars 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA) : suivi concernant l'avis de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis de projet et de la disponibilité du PFP pour les processus d'évaluation environnementale et d'autorisation pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
31 mars 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ) : suivi concernant l'avis de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis de projet et de la disponibilité du PFP pour les processus d'évaluation environnementale et d'autorisation pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a parlé avec S. Commanda-Riel et confirmé que le chef J.G. Whiteduck a bien reçu la lettre.
25 mai 2016	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Lettre visant à informer la PNAKZ de la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 juin 2026	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA) - suivi de la lettre d'avis sur les descriptions de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
17 juin 2016	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à S. Commanda-Riel (PNAKZ) - suivi de la lettre d'avis sur les descriptions de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
5 juillet 2016	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA) - suivi de la lettre d'avis sur les descriptions de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal. Le personnel de la CCSN a renvoyé la lettre et les descriptions des projets sur demande.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
5 juillet 2016	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à S. Commanda-Riel (PNAKN) - suivi de lettre d'avis sur les descriptions de projet	Suivi téléphonique de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
12 juillet 2016	Lettre reçue : Chef J.G. Whiteduck (PNAKZ) à C. Ducros (CCSN)	Lettre de réponse aux demandes de commentaires sur la description du projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a répondu.
25 août 2016	Courriel envoyé : C. Ducros (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Courriel proposant de discuter des commentaires sur la description du projet d'IGDPS et sur les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Renvoi du courriel le 9 septembre 2016 à la bonne adresse électronique.
24 octobre 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi (PNAKZ) et au Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA) - période de	Lettre informant le CTNAA et la PNAKZ de la période de commentaires sur la description révisée du projet d'IGDPS.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
	commentaires sur la description révisée du projet d'IGDPS	
3 et 9 novembre 2016	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA) et S. Commanda-Riel (PNAKZ) - suivi de la lettre d'avis sur les descriptions de projet	Suivis téléphoniques concernant la période de commentaires pour la description révisée du projet d'IGDPS et rappel de la disponibilité du PFP.
16 novembre 2016	Courriel reçu : Chef J.G. Whiteduck et S. Commanda-Riel (PNAKZ) à N. Frigault (CCSN)	Courriel au sujet de l'organisation de rencontres avec le personnel de la CCSN.
20 décembre 2016	Réunion : N. Frigault, L. Ethier, H. Mulye, L. Abellan, A. Levine (CCSN) et CTNAA et PNAKZ	Réunion organisée pour présenter la CCSN, le processus d'évaluation environnementale et les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD dans les bureaux du CTNAA à Maniwaki, au Québec.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
15 mars 2017	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Lettre informant le CTNAA de l'ébauche de l'EIE et de la période de consultation publique se déroulant du 17 mars au 17 mai 2017.
27 mars 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA	Courriel faisant suite à l'avis du 15 mars 2017 concernant l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique pour le projet d'IGDPS.
12 avril 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Courriel assorti d'avis publics sur les deux journées portes ouvertes de la CCSN prévues pour le 26 avril 2017 à Deep River (Ontario) et le 27 avril 2017 à Sheenboro (Québec).
13 avril 2017	Appel téléphonique sortant : N. Frigault (CCSN) à M. Olmstead (KZA)	Suivi téléphonique au sujet de l'avis du 15 mars 2017 pour commenter l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a parlé à la PNAKZ, qui a indiqué qu'elle prévoyait de formuler des commentaires sur l'ébauche de l'EIE.
13 avril 2017	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d'avis du 15 mars sur l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique, ainsi que des avis publics des deux journées portes ouvertes prévues de la CCSN pour le projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a laissé un message détaillé au personnel du CTNAA, qui le transmettra à N. Odjick.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
26 avril 2017	Réunion : A. Levine, N. Frigault, C. Ducros, L. Ethier, D. Wylie (CCSN), PNK, CTNAA, Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi, Première Nation du Lac-Simon, Première Nation Abitibiwinini, Première Nation de Kitcisakik	<p>Le personnel de la CCSN et les LNC ont présenté des exposés distincts sur les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.</p> <p>Les Premières Nations ont soulevé des préoccupations concernant la capacité disponible pour l'examen des documents techniques et de l'EIE; la durée de la période de commentaires sur l'EIE; les répercussions possibles sur la rivière des Outaouais; l'héritage de déchets radioactifs et de contamination au site de Chalk River; la nécessité pour les Premières Nations algonquines de donner leur accord pour tout ce qui se passe sur leurs terres, y compris à Chalk River; le besoin pour le personnel de la CCSN de passer du temps avec chacune des communautés pour leur expliquer davantage notre rôle de surveillance réglementaire et le processus d'examen des projets.</p> <p>Le personnel de la CCSN s'est engagé à travailler avec le CTNAA et chaque Première Nation, dont la PNAKZ, pour élaborer une démarche de consultation concernant les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a examiné des options de mobilisation et d'échange de renseignements avec les dirigeants et les membres de chaque communauté, ainsi que la possibilité de travailler ensemble pour répondre de façon concertée aux préoccupations soulevées tout au long du processus d'examen réglementaire.</p>
11 mai 2017	Lettre reçue : PNAKZ à N. Frigault (CCSN)	Réponse à la lettre de la CCSN sur l'ébauche de l'EIE et la période de commentaires. La PNAKZ a exposé ses préoccupations au sujet du projet.
19 mai 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Mise à jour par courriel concernant la période de consultation publique pour l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
24 mai 2017	Lettre reçue : V. Polson (CTNAA) à la CCSN	Lettre envoyée par le CTNAA pour indiquer qu'il s'oppose au projet d'IGDPS et que le processus de consultation le concernant ainsi que ses communautés au sujet du projet d'IGDPS n'a pas été adéquat à ce jour en raison du montant minimal du financement qui lui a été accordé dans le cadre du PFP de la CCSN. Il a demandé à la CCSN de corriger cette situation.
7 juin 2017	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à V. Polson (CTNAA)	Lettre de réponse à la lettre du CTNAA reçue le 24 mai 2017 pour proposer de coordonner les prochaines réunions et de fournir du financement afin de couvrir les coûts liés aux réunions.
19 juin 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Avis de la CCSN pour relancer la période de consultation publique de 60 jours sur l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS.
14 août 2017	Courriel reçu : N. Odjick (CTNAA) à N. Frigault (CCSN)	Courriel du CTNAA visant à présenter au personnel de la CCSN ses commentaires sur l'ébauche de l'EIE des LNC, qui, conformément à l'accord de contribution, pourrait inclure les commentaires des communautés représentées par le CTNAA.
15 septembre 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Versions en anglais et en français des publicités pour les journées portes ouvertes prévues à Sheenboro (2 octobre), à Pembroke (3 octobre) et à Deep River (4 octobre).
27 septembre 2017	Appel téléphonique et courriel :	Appel téléphonique et courriel du personnel de la CCSN pour fournir des mises à jour à N. Odjick (CTNAA) sur les échéanciers de l'EE du projet d'IGDPS, notamment : date limite de la période de consultation publique sur l'ébauche de l'EIE; journées portes ouvertes de la CCSN sur le projet d'IGDPS (axées sur l'EE) à Sheenboro

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
	A. Levine (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	(Québec), à Pembroke (Ontario) et à Deep River (Ontario); période de consultation publique de 30 jours (interventions écrites) sur le rapport d'EE et les documents à l'intention des commissaires sur les processus d'EE et d'autorisation.
18 octobre 2017	Courriel envoyé : A. Levine (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Courriel du personnel de la CCSN pour demander d'organiser une discussion sur les prochaines étapes de la participation aux projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, y compris sur l'ajout de capacité pour le CTNAA. Le personnel de la CCSN a également proposé de discuter d'une possibilité de financement pour couvrir les coûts liés aux réunions et pour permettre au CTNAA d'embaucher un consultant.
6 décembre 2017	Lettre envoyée : C. Ducros à V. Polson, N. Odjick (CTNAA) et J. G. Whiteduck (PNAKZ)	Lettre de mise à jour sur l'état d'avancement de l'énoncé des incidences environnementales du projet d'IGDPS et le calendrier révisé en attente.
21 juin 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Le personnel de la CCSN s'est entretenu avec le chef J.G. Whiteduck au sujet des principales personnes-ressources. Il a précisé que la PNAKZ souhaitait que l'on continue de communiquer avec elle de façon distincte pour toute communication.
2 août 2018	Courriel envoyé : L. Brunarski (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Courriel proposant le PFP de la CCSN pour les études sur les connaissances autochtones liées aux projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
28 août 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Suivi téléphonique concernant le courriel proposant le PFP de la CCSN pour les études sur les connaissances autochtones liées aux projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. La PNAKZ a indiqué qu'elle communiquerait avec la CCSN si elle était intéressée, mais qu'une telle étude n'était pas nécessaire pour le moment.
27 septembre 2018	Lettre envoyée : C. Cianci à N. Odjick (CTNAA), chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Lettre de mise à jour sur les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD, y compris un schéma de processus illustrant les possibilités de consultation à venir. Le personnel de la CCSN a proposé d'organiser une réunion pour discuter des réponses des LNC et de la CCSN aux commentaires formulés sur l'ébauche de l'EIE.
16 octobre 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Suivi téléphonique concernant la lettre envoyée le 27 septembre 2018. Le personnel de la CCSN a parlé à N. Odjick, qui a indiqué que le CTNAA ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour permettre une rencontre au sujet de ces projets ou pour examiner tout renseignement supplémentaire. Le personnel de la CCSN a rappelé la disponibilité du PFP pour soutenir de telles activités.
16 octobre 2018	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au chef J.G. Whiteduck (PNAKZ)	Suivi téléphonique concernant la lettre envoyée le 27 septembre 2018. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
10 janvier 2019	Appel téléphonique : A. Zenobi (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	Appel téléphonique pour proposer d'organiser une réunion entre le CTNAA et la CCSN en avril 2019 et offrir une aide financière du PFP pour appuyer cette activité.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
11 janvier 2019	Courriel envoyé : A. Zenobi (CCSN) à N. Odjick (CTNAA)	<p>Courriel accompagné d'un formulaire de demande de participation au Programme de financement des participants en vue d'une réunion avec le personnel de la CCSN en avril 2019. La réunion visait à faire le point sur le projet d'IGDPS et à examiner les réponses de la CCSN aux commentaires formulés par le CTNAA sur l'ébauche de l'EIE des LNC, ainsi qu'à discuter de la marche à suivre en matière de consultation et de mobilisation.</p> <p>La CCSN a proposé d'inviter la PNAKZ, la PNK et les LNC à cette rencontre.</p> <p>La réunion n'a jamais eu lieu car les communautés n'ont pas manifesté l'intérêt de travailler avec le personnel de la CCSN pour organiser la rencontre.</p>
29 janvier 2019 et 7 février 2019	Courriels : A. Zenobi (CCSN) au CTNAA	Échange de courriels entre le personnel de la CCSN et le CTNAA concernant les questions du CTNAA sur les réponses de la CCSN et des LNC aux commentaires formulés par le CTNAA sur l'ébauche de l'EIE.
20 mars 2019	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au CTNAA et à la PNAKZ	Le personnel de la CCSN a envoyé un avis sur la réouverture du PFP et une mise à jour de l'état d'avancement du projet d'IGDPS avec des liens vers le site Web des LNC.
12 juillet 2019	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à la PNAKZ, à la Première Nation de Kitcisakik, à la Première Nation du Lac-Simon, à la Première Nation	Courriel de mise à jour générale et demande de la part du personnel de la CCSN de rencontrer la PNAKZ et d'autres communautés algonquines au sujet des projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD. La PNAKZ a répondu qu'elle avait la capacité de rencontrer le personnel de la CCSN, mais aucune rencontre en grand groupe n'a eu lieu comme il a été proposé en raison d'un manque d'intérêt et de réponse de la part des communautés.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
	Abitibiwinni, à la Première Nation de Timiskaming, à la Première Nation de Kebaowek, et à la Première Nation de Long Point.	
21 novembre 2019	Réunion : personnel de la CCSN et PNAKZ	Réunion en personne pour discuter des projets d'IGDPS, de fermeture du réacteur NPD et de MRM.
29 juin 2020	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) à V. Polson (CTNAA)	Lettre contenant une approche proposée en matière de consultation du CTNAA pour le reste des étapes du processus d'examen réglementaire du projet d'IGDPS.
29 juin 2020	Lettre envoyée : C. Cianci (CCSN) à la PNAKZ	Lettre contenant une approche proposée en matière de consultation de la PNAKZ pour le reste des étapes du processus d'examen réglementaire du projet d'IGDPS.
13 novembre 2020	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) au chef J.G. Whiteduck et à L. Dwyer (CCSN)	Mise à jour sur le processus d'EE pour l'IGDPS et le réacteur NPD, et tableau de suivi des questions concernant l'IGDPS.
22 septembre 2021	Réunion (virtuelle) : CCSN et PNAKZ	Réunion avec la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi pour donner un aperçu de tous les projets de la CCSN (EE et autorisation) et du PFP, et pour discuter de la marche à suivre. On a fourni le nom de nouvelles personnes-ressources.

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
14 janvier 2022	Courriel envoyé : B. Carter (CCSN) à P.L. Bastien et E. Higgins (PNAKZ)	Courriel visant à annoncer un envoi postal concernant l'IGDPS prévu pour la semaine du 24 janvier 2022.
20 janvier 2022	Courriel reçu : E. Higgins (PNAKZ) à B. Carter (CCSN)	Courriel envoyé par la PNAKZ concernant les préoccupations relatives à l'envoi postal sur l'IGDPS sans l'approbation de la PNAKZ, réponse de la CCSN et réunion proposée pour discuter de l'IGDPS et d'un éventuel cadre de référence en vue d'une mobilisation à long terme.
3 février 2022	Courriel : A. Zenobi (CCSN) à E. Higgins et P.L. Bastien (PNAKZ)	Confirmation de l'octroi par la CCSN d'un montant maximal de 30 000 \$ pour appuyer la participation de la PNAKZ au reste des étapes du processus de réglementation de l'IGDPS, y compris l'examen du rapport d'EE, des CMD, des commentaires et de la mobilisation de la communauté, ainsi que la participation à l'audience de la Commission.
Janvier – présent	Réunions : CCSN et PNAKZ	Le personnel de la CCSN se réunit régulièrement pour discuter des projets d'IGDPS (préparation de l'audience), de fermeture du réacteur NPD et de MRM, ainsi que du cadre de référence d'une éventuelle relation à long terme.

ÉBAUCHE

Tableau 3 – Activités de mobilisation et correspondance échangée avec la communauté des Mitchikanibikok Inik (MI), aussi connus sous le nom des Algonquins du Lac Barrière, par le biais du Secrétariat de la Nation algonquine (SNA) au sujet du projet d’IGDPS 2016-2022

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 mars 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) au Secrétariat de la Nation algonquine (SNA) - avis de projet	Lettre informant le SNA qui représente la communauté MI, également connus sous le nom des Algonquins de Lac Barrière, du projet d’IGDPS et des possibilités du PFP. Le SNA a confirmé qu’il fait le point à l’intention de la communauté MI sur les renseignements qui lui sont communiqués sur les projets de la CCSN.
7 avril 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au SNA - suivi de la lettre d’avis de projet	Appel téléphonique pour faire le suivi de la lettre d’avis de projet et de la disponibilité du PFP pour les processus d’EE et d’autorisation concernant les projets d’IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
25 mai 2016	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de la période de commentaires pour les descriptions des projets d’IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
17 juin 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d’avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d’IGDPS et du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
5 juillet 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CNSC) to P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d’avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires pour les descriptions des projets d’IGDPS et du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.

ÉBAUCHE

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
24 octobre 2016	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de la période de commentaires pour la description révisée du projet d'IGDPS.
9 novembre 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l'avis de la période de commentaires pour la description révisée du projet d'IGDPS et pour rappeler la disponibilité du PFP. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
17 novembre 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l'avis de la période de commentaires sur la description révisée du projet d'IGDPS et pour rappeler la disponibilité du PFP. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
15 mars 2017	Lettre envoyée : C. Ducros à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de l'ébauche de l'EIE et de la période de consultation publique se déroulant du 17 mars au 17 mai 2017.
27 mars 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi par courriel de l'avis du 15 mars 2017 concernant l'ébauche de l'EIE et la période de consultation publique pour le projet d'IGDPS.
13 avril 2017	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l'avis du 15 mars 2017 pour commenter l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
19 mai 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Mise à jour par courriel sur la période de consultation publique concernant l'ébauche de l'EIE du projet d'IGDPS.

ÉBAUCHE

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
6 décembre 2017	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre envoyée pour faire le point sur l'état d'avancement de l'EIE et le calendrier révisé en attente du projet d'IGDPS.
20 mars 2019	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Mise à jour par courriel sur la réouverture du PFP et l'état d'avancement du projet d'IGDPS.
25 juin 2020	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA); c.c. à la communauté MI, à la Première Nation de Wolf Lake et à la Première Nation de Timiskaming	Mise à jour à l'intention du Secrétariat de la Nation algonquine, et des communautés qu'il représente et coordonne, sur le processus d'examen réglementaire, y compris l'évaluation environnementale du projet d'installation de gestion des déchets près de la surface.
4 mars 2022	Courriel reçu : R. Van Schie (MI) à C. Cattrysse (CCSN)	Courriel indiquant que R. Van Schie, au nom des Algonquins du Lac Barrière, aimerait soumettre une demande de financement d'un montant maximal de 30 000 \$ pour appuyer la participation des ALB au reste des étapes du processus de réglementation du projet d'IGDPS.
18 mars 2022	Courriel envoyé : A. Zenobi (CCSN) à R. Van Schie (MI)	Courriel visant à confirmer que la CCSN a accordé un montant maximal de 30 000 \$ pour appuyer la participation des ALB au reste des étapes du processus de réglementation de l'IGDPS, y compris la possibilité d'utiliser les fonds alloués aux fins de mobilisation communautaire si les ALB le souhaitent, dans le cadre du PFP.

Tableau 4 – Activités de mobilisation et correspondance échangée avec la Première Nation de Wolf Lake (PNWL) par le biais du Secrétariat de la Nation algonquine (SNA) au sujet du projet d'IGDPS 2016-2022

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
17 mars 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CNSC) au Secrétariat de la Nation algonquine (SNA) - avis de projet	Lettre informant le SNA qui représente la PNWL du projet d'IGDPS et des possibilités du PFP. Le SNA a confirmé qu'il fait le point à l'intention de la PNWL sur les renseignements qui lui sont communiqués sur les projets de la CCSN.
7 avril 2016	Appel téléphonique : N. Frigault (CCSN) au SNA - Suivi de la lettre d'avis de projet	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d'avis de projet et de la disponibilité du PFP pour les processus d'EE et d'autorisation concernant les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
25 mai 2016	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de la période de commentaires pour les descriptions des projets pour les projets d'IGDPS et de fermeture du réacteur NPD.
17 juin 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires sur les descriptions des projets d'IGDPS et du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
5 juillet 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique au sujet de la lettre d'avis du 25 mai 2016 concernant la période de commentaires sur les descriptions des projets d'IGDPS et du réacteur NPD. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
24 octobre 2016	Lettre envoyée : C. Ducros (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de la période de commentaires pour la description révisée du projet d'IGDPS.

ÉBAUCHE

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
9 novembre 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l’avis de la période de commentaires pour la description révisée du projet d’IGDPS et pour rappeler la disponibilité du PFP. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
17 novembre 2016	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l’avis de la période de commentaires pour la description révisée du projet d’IGDPS et pour rappeler la disponibilité du PFP. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
15 mars 2017	Lettre envoyée : C. Ducros à P. Digangi (SNA)	Lettre informant le SNA de l’ébauche de l’EIE et de la période de consultation publique se déroulant du 17 mars au 17 mai 2017.
27 mars 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi par courriel de l’avis du 15 mars 2017 concernant l’ébauche de l’EIE et la période de consultation publique pour le projet d’IGDPS.
13 avril 2017	Message laissé sur boîte vocale : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Suivi téléphonique concernant l’avis du 15 mars 2017 pour commenter l’ébauche de l’EIE du projet d’IGDPS. Le personnel de la CCSN a laissé un message vocal.
19 mai 2017	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Mise à jour par courriel sur la période de consultation publique concernant l’ébauche de l’EIE du projet d’IGDPS.
6 décembre 2017	Lettre envoyée : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Lettre envoyée pour faire le point sur l’état d’avancement de l’EIE et le calendrier révisé en attente du projet d’IGDPS.

ÉBAUCHE

Date	Relations externes, mobilisation et correspondance	Contenu
20 mars 2019	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA)	Mise à jour par courriel sur la réouverture du PFP et l'état d'avancement du projet d'IGDPS.
25 juin 2020	Courriel envoyé : N. Frigault (CCSN) à P. Digangi (SNA); c.c. aux Algonquins du Lac Barrière, à la Première Nation de Wolf Lake et à la Première Nation de Timiskaming	Mise à jour à l'intention du Secrétariat de la Nation algonquine, et des communautés qu'il représente et coordonne, sur le processus d'examen réglementaire, y compris l'évaluation environnementale, pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface.